

Rapport de la commission des finances chargée d'examiner le 8^e plan financier d'investissement 2013-2024.

Rapport de M^{me} Florence Kraft-Babel.

Ce document a été renvoyé à l'étude en commissions spécialisées lors de la séance plénière du 11 septembre 2012. La commission des finances a consacré l'entièreté de sa séance du 29 janvier 2013 à l'audition du chef du département des constructions et de l'aménagement (DCA), M. Rémy Pagani, et aux rapporteurs des diverses commissions concernées. La commission a travaillé sous la présidence de M. Alberto Velasco. Les notes de séance ont été prises par M^{me} Stefanie Günther Pizarro, que nous remercions de son travail efficace.

Conformément au règlement, les personnes suivantes ont été auditionnées:

- M. Rémy Pagani, maire de la Ville de Genève chargé du département des constructions et de l'aménagement, et M^{me} Isabelle Charollais, codirectrice du DCA, ainsi que:
- M^{mes} Nicole Valiquer Grecuccio, présidente de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse, et Laurence Fehlmann Rielle, rapporteuse;
- MM. Rémy Burri, président de la commission des sports, et Christian Zaugg, rapporteur;
- M. Eric Bertinat, président de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication, et M^{me} Martine Sumi, rapporteuse;
- M^{me} Florence Kraft-Babel, membre de la commission des arts et de la culture, rapporteuse.

En préambule, concernant l'audition de M. Pagani, le président tient à préciser qu'il s'agira pour la commission des finances de prendre acte du document et qu'il n'y aura pas de vote.

Un commissaire se demande d'un point de vue formel quelle valeur a le fait de prendre acte d'un document paru au mois de juin 2012 et largement dépassé depuis, au vu des travaux que le Conseil administratif a faits sur les investissements et du nombre d'objets qui ont depuis lors été reportés ou définitivement gelés.

Le président relève qu'il y a plusieurs raisons à cela. Tout d'abord parce que le document a été renvoyé à la commission des finances. Ensuite parce qu'il y a eu un grand débat sur les investissements. Enfin parce que les commissions ont travaillé dessus, émis des rapports, et qu'il s'agit donc d'en prendre acte.

Un autre commissaire relève que le document transmis par le Conseil administratif au Conseil municipal en date du 16 janvier 2013 modifie le plan financier en décidant de repousser temporellement certains projets, de réduire l'enveloppe ou d'abandonner d'autres projets. Dans ces circonstances, il lui semble difficile de travailler de manière crédible sur le 8^e PFI.

Le président rappelle le vote majoritaire du Conseil municipal visant à réduire l'enveloppe des investissements lors du dernier budget et recommande de poser les questions sur les priorités réactualisées du Conseil administratif au maire.

Un commissaire se dit peu à l'aise avec des prises de position sur les grands inventaires des investissements pour la Ville et préférerait se prononcer sur des listes avec des planifications temporelles et des priorités plus concrètes. Il relève qu'il a été interpellé par les gens au sujet du manège et pense que cela vaudrait la peine de se poser la question des attentes du Conseil municipal envers ce genre de document et de formuler des demandes un peu plus précises.

Un commissaire se demande en quoi les rapports de commissions vont encore être utiles. Le président rappelle que cela correspond à la manière de travailler du Conseil municipal de renvoyer le PFI à toutes les commissions spécialisées, lesquelles ont fait un travail sérieux à ce sujet et que le minimum est d'écouter les rapporteurs s'exprimer sur ce document. Il souligne, par ailleurs, que certaines recommandations faites à cette occasion restent parfaitement d'actualité.

Le président accueille M^{me} Charollais et M. Pagani. Il pose la question de la réactualisation de ce document suite au vote du Conseil municipal lors du dernier budget, le lien de ce document avec celui qu'ils ont reçu en date du 16 janvier 2013 et demande des explications sur les priorités du Conseil administratif suite au courrier reçu en date du 16 janvier dernier. Il relève à ce titre que des commissaires ont été interpellés par des citoyens sur des investissements planifiés qui ont été enlevés. Il conclut en proposant de revoir le mode de fonctionnement de la commission en matière de planification financière.

M. Pagani rappelle tout d'abord que le PFI est une photographie en évolution. Il relève qu'il existe une ouverture de fenêtre entre le mois de février et le mois de mars, pendant laquelle les magistrats peuvent demander un certain nombre de choses qui pourront être planifiées dans le PFI suivant. Il renvoie les commissaires à la page 31 sur laquelle figurent les graphiques qui résument les nombreux PFI précédents, et les bosses de dromadaires y relatives. Il relève que le Conseil administratif repousse depuis six ans la bosse de dromadaire, cf. zones bleues (projets en cours de réalisation) et vertes (crédits déposés et actifs), soumis notamment aux aléas de la construction. Il précise encore que l'on a pour tradition d'adosser au PFI toute une série de petits crédits d'étude pour que ces projets soient réalisés en temps voulu.

Il relève ensuite que cette photographie a été prise en juin 2012 et qu'elle ne correspond plus à la situation actuelle. Il rappelle que le Conseil administratif a décidé de réduire la voilure de manière conséquente et renvoie les commissaires aux listes A, B, C, D, qui ont été établies et rendent compte de ce travail (voir notamment le projet du Grand Théâtre). Il souligne que l'on est à présent reparti pour le 9^e PFI, que les fenêtres sont sur le point de s'ouvrir, et que le Conseil municipal ne peut donc que prendre acte du 8^e PFI. Il souligne qu'il y a six ans, les dépenses s'élevaient à 60 millions, avec une ligne de flottaison à 95 millions, et que l'on est passé en 2012 à 140 millions. Il souligne que toutes les recommandations du Conseil municipal en matière de priorisation des projets ont été suivies ces dernières années par le Conseil administratif. En conclusion, le Conseil municipal doit prendre acte du 8^e PFI et faire ses propositions.

Un commissaire déclare, sans connotation péjorative, prendre acte de ce qu'il considère comme un bottin de téléphone, dont il apprécie l'existence mais ne saisit pas exactement la marge réelle de manœuvre décisionnelle pour le Conseil municipal. Il se demande, parmi les projets engagés, quels sont ceux que l'on ne peut pas arrêter, comme les chantiers par exemple. En d'autres termes, il voudrait savoir quels sont concrètement les projets qui restent «en libre» sur le budget des 110 millions qui a été voté.

M. Pagani relève qu'il ne s'agit pas, même sans connotation péjorative, d'un bottin de téléphone mais de projets actifs, dont les travaux vont commencer ou sont en cours, par exemple: la rénovation de Chantepoulet, le concours du Pavillon de la danse, etc. Il relève que le 8^e PFI représente la colonne vertébrale de ce que le Conseil administratif s'est engagé à faire et qui est dû, et que pour le reste les commissaires peuvent se référer aux annexes, soit la liste A, B, C, D, la feuille de route du Conseil administratif, soit le détail des dépenses 2012 et le détail des prévisions d'investissements 2013. Il précise que ces deux derniers documents sont en train d'être finalisés et seront fournis d'ici quinze jours.

Une commissaire se demande si les décisions prises par la commission (COMIN) ont été validées par le Conseil administratif. M. Pagani confirme que la COMIN propose et le Conseil administratif valide, et que cela sera introduit dans le nouveau PFI.

Cette même commissaire se demande si, sur la base du courrier du 16 janvier, toute nouvelle proposition doit faire l'objet d'une compensation financière équivalente, et si cela est également valable pour le Conseil municipal, dans la mesure où le Conseil municipal ne fait en principe que des recommandations.

M. Pagani rappelle comment se sont déroulés les arbitrages au sein du Conseil administratif au mois de décembre et les échanges auxquels ont eu recours les conseillers administratifs. Il cite l'exemple de l'échange BGE – puisque le Conseil municipal n'en voulait pas – contre étude de la ferme Menut-Pellet. En d'autres

termes, si l'on remet d'un côté il faut enlever quelque chose de l'autre. Le Conseil administratif s'est obligé à cette règle de compensation. Il s'agit désormais d'une règle incontournable.

La commissaire voudrait savoir depuis quand existe la COMIN. M. Pagani lui répond depuis septembre 2012.

La commissaire pose des questions sur la composition de cette commission. Réponse: il y a un représentant par département et deux pour le département des constructions et de l'aménagement (DCA) et le département des finances et du logement (DFL).

Question: Pourquoi? M^{me} Charollais répond que ce sont les deux départements qui sont le plus au front de la gestion des investissements et qu'il a semblé pertinent d'inclure M. Mermillod (DCA) chargé du PFI, et M^{me} Heurtault-Malherbe (DFL) au sein de la COMIN. Les autres départements sont considérés plutôt comme clients ou demandeurs.

Se référant au Grand Conseil, un commissaire déclare que, sans vouloir contester la manière de faire du Conseil municipal, il estime qu'il manque à cet outil un aspect d'actualisation plus fréquent, par exemple par le biais de l'informatique, qui permettrait de le mettre à jour tous les mois et en appelle à une réflexion pour l'améliorer.

M. Pagani abonde dans ce sens. Il relève qu'il est effectivement dommage de ne pas avoir accès à un outil précis et actuel. Il relève également que la question d'avoir un outil informatique à disposition est une question pertinente qui pourrait effectivement améliorer son usage. A cet égard, il précise que le Conseil administratif s'est engagé à faire un bilan deux fois par année, mais que ce ne sera pas possible de le faire mensuellement. Il souligne que le PFI est déposé en même temps que le budget et que, plus vite le Conseil municipal travaille dessus, moins vite il sera démodé.

M^{me} Charollais complète en disant qu'il faut savoir relier les choses entre elles. Elle souligne que le fait de rajouter chaque année des listes spécifiques alourdit le plan, mais que la clef se trouve très clairement à la page 21 du PFI, qui propose une synthèse de la projection sur les dépenses 2013-2024. Pour mettre cela en évidence, elle évoque un sujet un peu chaud: les Minoteries. Il a été prévu de voter ce projet en 2012, son crédit s'élève à 90 millions, et sa planification se situe entre 2014 et 2020. Il participe donc pour autant à la somme des dépenses qui figurent à la page 21. Elle admet que le 8^e PFI est décalé, non seulement par rapport aux décisions prises depuis, mais aussi par rapport aux conditions cadres dans lesquelles il a été élaboré. Elle rappelle que la première condition qui est contestée aujourd'hui est la jauge des 150 millions sur le budget financier quadriennal (BFQ). Elle relève que les éléments du 8^e PFI sont cohérents entre eux,

mais par rapport à une donnée qui a changé, et que c'est cela qui rend selon elle ce document caduc, puisqu'un tiers des projets ont entre-temps été retirés.

Concernant la synthèse de la page 21, ce même commissaire relève l'existence d'un autre document dans lequel le Conseil administratif tient compte du fait que le Conseil municipal a effectivement voté la baisse à 110 millions. Il relève ensuite qu'il est souhaitable d'avoir un débat de fond, en dehors de toute polémique, puisque la loi sur l'administration des communes (LAC) demande de voter le budget et de présenter le PFI.

M. Pagani propose de faire une réactualisation de la page 21. Il annonce que lorsqu'il reviendra présenter les annexes, il soumettra au Conseil municipal cette réactualisation.

Le président relève que c'est le rôle du Conseil administratif de fixer la jauge. Il se réfère à une discussion avec M. Krebs et indique qu'il existe une confusion au niveau Conseil municipal sur la procédure budgétaire, parce que la LAC aurait permis au Conseil administratif d'aller au-delà de la jauge des 150 millions, même si ce dernier ne l'a pas fait, par respect pour le Conseil municipal et les débats qui ont eu lieu au sein de celui-ci. Il ajoute qu'il est dès lors fort intéressant d'avoir cette discussion aujourd'hui.

Un commissaire relève que l'inventaire des projets qui figurent au PFI doit aussi permettre l'action politique. M. Pagani répond que M. Velasco a très bien résumé la situation. Il rappelle qu'au vu de la LAC, il s'agissait pour le Conseil administratif, soit de soumettre au Conseil municipal les demandes de crédit supplémentaires au coup par coup, soit de jouer le jeu démocratique, ce qu'il a fait. Il relève que le Conseil administratif a donc répondu à la demande du Conseil municipal, et qu'il le fera aussi par le biais des annexes qui vont suivre. Il ajoute qu'il s'agit d'un débat entre le Conseil administratif et le Conseil municipal de voir comment il est possible d'intégrer les recommandations que le Conseil municipal fait au Conseil administratif concernant la réduction des investissements, il note qu'il s'agit d'un exercice délicat, dans la mesure où certains mandataires avaient déjà été contactés sur la base du 8^e PFI et que ces derniers avaient déjà engagé des gens, qui devront aujourd'hui être licenciés.

Un commissaire voudrait savoir où on en est concrètement avec le manège. M. Pagani répond que ce projet a été abandonné. Il précise également que celui-ci figure à la page 2, sur la liste A, des crédits à boucler et qui seront soumis en tant que tels au Conseil municipal. Il ajoute qu'il s'est engagé à ne pas laisser traîner de projets dans les tiroirs, comme cela s'est fait pendant des années.

Un commissaire souhaite comprendre la différence entre la catégorie A et D. M^{me} Charollais répond que la LAC demande qu'un crédit d'étude qui n'a pas donné suite soit bouclé auprès du Conseil municipal.

Il se demande encore si la décision du Conseil administratif de faire basculer un projet dans une catégorie ou une autre, en l'occurrence «à geler» ou «à boucler», lui appartient. M^{me} Charollais répond que c'est le Conseil municipal qui décide, dans la mesure où le Conseil administratif propose au Conseil municipal de boucler pour avoir une décision claire qui permette à l'administration de gérer les dossiers sur une échelle de temps raisonnable.

Un commissaire revient sur la question du choix politique. Il souligne qu'en faisant basculer le manège dans la catégorie A, on ne prend pas en compte tout l'impact que ce projet avait eu, auprès du public et dans la presse, et que les gens se réjouissaient de voir le parking des fonctionnaires changer d'affectation dans le but de contribuer à l'animation de la ville. Il conclut en disant qu'un bouclage d'étude sur un sujet chaud, ça va mal passer.

Le président rappelle qu'il s'agit d'être conscient que si l'on met un corset de 110 millions au Conseil administratif, il faut s'attendre à voir des éléments tomber.

M. Pagani rappelle qu'on n'est pas encore à un corset de 110 millions, mais que si on veut vraiment descendre jusque-là, ça va être très rude. Il rappelle que tous les projets sont importants et que les gens sont déjà en train de se mobiliser (le BAC, les rues à 30, les artistes de la rue François-Grast), que pour construire un équilibre, il faut engager le débat.

Une commissaire revient sur la COMIN et voudrait que M^{me} Charollais lui explique précisément son fonctionnement, qui la compose et quel est son mandat.

M^{me} Charollais répond que la COMIN est présidée par M. Moret, directeur général de l'administration, qu'elle réunit un représentant de chaque département (un directeur ou directeur adjoint), et 2 personnes spécialisées qui s'occupent de gérer d'un point de vue plus technique les projets d'investissements, soit la personne responsable du PFI au DCA, M. Mermillod, et M^{me} Heurtault-Malherbe du DFL.

Cette même commissaire voudrait savoir qui fait les arbitrages, et s'il ne s'agit pas en vérité des arbitrages de la COMIN, puisque les directives du Conseil administratif sont rendues sur recommandations de la COMIN. M. Pagani rappelle que le PFI annonçait en juin 2012 le chiffre de 186 millions d'investissements pour 2012. La COMIN a donc été nommée pour regarder ce qu'il en était et permettre au Conseil administratif de réduire la voilure, le but étant de se situer à 140 millions en 2012, 130 millions en 2013, 120 millions en 2014, 110 millions en 2015, pour faire en sorte que l'on soit en moyenne à 100 millions sur les dix dernières années. Le mandat de la COMIN était d'opérer un scannage de la situation.

Plus précisément, cette commissaire s'étonne et se demande où intervient concrètement la COMIN, qui lui semble être une sorte de Conseil administratif bis.

Le président relève que la COMIN propose et le Conseil administratif dispose. M. Pagani confirme cela et rappelle que le Conseil municipal avait demandé que les implications des objets sur le budget de fonctionnement figurent de manière systématique dans les propositions. Il relève que le Conseil administratif a demandé à la COMIN d'élaborer un règlement pour construire les propositions, qui comportent dorénavant l'obligation d'y faire figurer le financement, comme cela se fait au Grand Conseil. Il ajoute qu'il s'agit là d'un autre volet du mandat de la COMIN.

Un commissaire revient encore une fois sur la difficulté pour arriver à faire la liaison entre le PFI et le vote du budget, soulignant à cet égard que le panneau fixé à la demande de la commission des finances à l'entrée de chaque séance du municipal (consacré au budget) n'aide pas beaucoup.

M. Pagani relève qu'il y a une multitude de petits projets et plusieurs gros cailloux. Il cite trois gros cailloux qui étaient bloqués depuis plusieurs années et qu'il a réussi à débloquent :

1. Artamis (dépollution du site);
2. l'Alhambra (bloqué depuis vingt et un ans);
3. Longemalle (bloqué depuis dix ans).

Une commissaire salue l'existence de ce document intéressant et le débat sur les priorités politiques du Conseil municipal. Incontournable.

Concernant la question des arbitrages, elle relève que la difficulté pour le Conseil municipal – comme pour le Conseil administratif – consiste à se déterminer en fonction des chiffres avancés «à l'avance et par principe» sur des projets dont les chiffres ont systématiquement un décalage monumental avec les chiffres initiaux. Que cela peut remettre en cause certains projets. Elle cite «au hasard» le Grand Théâtre dont les travaux avaient été estimés à 10, puis entre 20 et 30 millions. Elle relate ensuite comment, dans le cadre des arbitrages de décembre 2012, M. Kanaan s'est vu saisi quasi «par surprise» d'un budget d'architectes qui avait littéralement doublé. Elle voudrait donc savoir d'une manière générale – et dans ce cas particulier – comment cela se passe entre le moment où un chiffre est articulé par les services de la Ville et le moment où le budget concret est finalisé et présenté au Conseil administratif, donc au Conseil municipal.

M. Pagani dit vouloir répondre d'abord de manière générale et ensuite techniquement sur la question du Grand Théâtre, puisqu'il fait partie à la fois du conseil de fondation et de la commission des travaux du Grand Théâtre. Il relève que ce projet avait été budgété à 30 millions, mais... et il relève que quantité de paramètres soit avaient été minimisés soit ont évolué. Par exemple, il a été décidé de coller une boîte en hauteur sur la façade lac, ce qui alourdit d'autant le programme. Il évoque la question de la machinerie de scène, etc.

La même commissaire relève l'enthousiasme avec lequel le maire semble évoquer la complexité des situations et se demande si la conduite «à surprises» du département n'aurait pas effrayé son collègue M. Kanaan au point que ce dernier a décidé de geler le projet du Grand Théâtre de Genève. M^{me} Charollais relève que, de manière générale, l'administration devrait pouvoir s'améliorer sur le premier chiffrage initial des dossiers, c'est-à-dire s'obliger à travailler de manière plus stricte sur le cadre du projet le plus en amont possible. Elle précise qu'elle pourra détailler les éléments du Grand Théâtre de Genève qui n'étaient pas prévus au départ.

La commissaire demande si M^{me} Charollais peut également confirmer cela dans le cadre de ce qui s'est passé avant Noël avec le Grand Théâtre de Genève. M^{me} Charollais lui confirme cela. Elle ajoute toutefois qu'il est impossible dans cette République qu'un chiffre transmis à l'administration puisse rester confidentiel. Elle dit ne pas savoir comment ce chiffre de 60 millions a filtré. Elle précise qu'il s'agit d'un chiffre qui correspond pour l'instant seulement à un devis estimatif qui n'a même pas encore été vérifié, et non d'un devis général. Elle déplore elle aussi que ce genre de phénomène crée des mouvements de panique de toute sorte et qu'il s'agit de prendre le temps de travailler des chiffres avant qu'ils ne se répandent tout azimuts.

Concernant le bouclage des projets, une commissaire se demande ce qu'il en est d'un projet comme Convergence. Elle se demande si, dans la mesure où ce projet devait sortir du cadre temporel de vingt ans, il faudra repartir à zéro. M^{me} Charollais répond que, pour ces projets qui sont repoussés très loin dans le temps, au lieu de les mettre dans un tiroir et de rien en faire, ils peuvent être soumis d'abord au Conseil administratif puis au Conseil municipal pour valider la décision prise par l'administration. Elle souligne que ce processus lui semble être le plus ouvert possible à un débat politique. Concernant ConvergenceS, le crédit a été voté, les études sont en cours, et l'on est en attente du dépôt de crédit de réalisation qui interviendra le moment venu.

Cette même conseillère relève qu'il y a donc deux types de projets: ceux qui sont inclus dans le BFQ et ceux qui ne le sont pas. Elle se demande si cela a un effet sur le travail et la marge de manœuvre des conseillers municipaux. Le président relève que les projets peuvent passer d'un côté ou de l'autre, mais que ce qu'il y a de nouveau, c'est que le Conseil municipal sera tenu informé des décisions de l'administration pour pouvoir procéder à la validation de ces dernières.

Pour répondre aussi à une des remarques faite par un commissaire précédemment, M^{me} Charollais ajoute qu'une des réponses se trouve en page 21, puisque pour les dépenses 2013, les crédits votés dans leur ensemble représentent déjà 130 millions. Elle relève que, si on voulait vraiment respecter la décision des

110 millions, elle ne voit pas d'autre solution que de renoncer à certains projets dont le crédit a été voté. Ce choix revient au Conseil municipal. M^{me} Charollais confirme.

M. Pagani relève qu'indépendamment des partis pris des uns et des autres, il s'agit de se fixer une règle: «que chacun joue son rôle» et prenne ses responsabilités. Il souligne que ce genre d'exercice fait mal, mais que ce n'est qu'à travers ce match de ping-pong que l'on trouvera l'équilibre.

Un commissaire relève qu'un crédit a été placé en liste D (la plus préoccupante) concerne l'amélioration d'une zone 30 (quartier des Délices), et se demande comment on a pu se défaire d'un projet, qui est un vaste sujet et fait l'objet d'une procédure qui a été engagée sur dix ans.

M. Pagani répond que c'est la même chose pour Péclot 13 et que le Conseil administratif a suffisamment de travail par ailleurs pour ne pas travailler sur des dossiers qui bloquent.

Au vu des propos de M. Pagani, un commissaire se demande s'il doit comprendre que le projet des rues piétonnes est abandonné.

M. Pagani voudrait préciser les critères qui ont été utilisés. Le premier est de dire qu'on abandonne tous les projets qui concernent des bâtiments dont la Ville n'est pas propriétaire et dans lesquels des travaux sont prévus. Le deuxième est de dire que tous les dossiers hyper-compliqués et pour lesquels on peut se voir opposer des recours, référendums, etc., a priori on abandonne. Il souligne qu'il a bien fallu donner quelques coups de râteau pour égaliser un peu le terrain et que le projet des rues piétonnes faisait partie des projets qu'il était évident d'abandonner.

En l'absence d'autres questions, le président met fin à l'audition et remercie M^{me} Charollais et M. Pagani.

Examen du rapport de la commission des arts et de la culture (CARTS) en présence de M^{me} Kraft-Babel, rapporteuse

M^{me} Kraft-Babel relève tout d'abord que le département de la culture et du sport est l'un des plus touchés par la question des investissements. Elle indique que le rapport est basé sur l'audition de M. Kanaan et de ses collaborateurs et souligne qu'il s'agit de se poser la question de la capacité de la Ville en matière d'investissements et de trouver des sources diversifiées, à travers notamment les communes, le Canton et les privés. Elle indique qu'elle réactualisera la liste des investissements par catégorie suite au vote du budget du Conseil municipal et aux décisions du Conseil administratif. Elle passe ensuite la liste en revue.

Concernant le Musée d'art et d'histoire (MAH), elle relève que la commission des finances sera saisie d'une recommandation à ce sujet au motif que le calendrier suit lentement, trop lentement, c'est-à-dire trop chèrement son cours (puisque le temps c'est de l'argent et que le temps perdu ne se retrouve pas), que la facture ne cesse d'augmenter et qu'il va falloir trouver à prendre une décision rapidement.

Concernant le Musée Rath, elle relève que la commission des finances sera également saisie d'une recommandation générale. En effet, considérant que ce dossier a fait l'objet d'augmentations surprises à répétition, la CARTS observe que ces bâtiments ne sont pas intelligemment surveillés régulièrement et regrette qu'il n'existe pas de plan stratus pour mesurer la dégradation progressive des bâtiments, comme c'est le cas pour le patrimoine locatif de la Ville, avec des fiches techniques ad hoc.

La commission recommande la création d'un plan stratus pour les bâtiments publics.

Concernant le Conservatoire du Jardin botanique, elle souligne qu'il réussit tous ses projets et que sa recette réside notamment dans le fait qu'il a une «culture», parmi tant d'autres excellentes, du partenariat privé-public. Il tient ses délais, réalise ses projets.

Concernant le pavillon de la danse, elle annonce une recommandation de la CARTS visant à accélérer le calendrier des travaux.

Elle salue ensuite, au nom de la CARTS, la volonté du magistrat d'organiser des Etats généraux des musées. Elle signale néanmoins son inquiétude et celle de ses collègues à l'égard des collections d'instruments de musique ancienne (750 instruments) dans la mesure où ces objets, plus délicats que d'autres, se détériorent s'ils ne sont pas joués.

La commission recommande de trouver les moyens de faire sonner ces instruments, avant qu'ils ne sachent plus chanter.

Sur ce, elle clôt la présentation de son rapport.

Questions des commissaires

Un commissaire déclare avoir examiné les différentes problématiques qui concernent le MAH, et croit savoir que le département prépare une variante par rapport aux critiques qui avaient été faites concernant son enveloppe (restaurant, etc.). Il voudrait donc savoir si la CARTS a déjà été mise au courant de cette proposition.

La rapporteuse répond que la CARTS n'a pas été informée du travail qui a été effectué à ce sujet. Elle rappelle qu'une enveloppe de 500 000 francs a été votée

pour permettre des études complémentaires et que la recommandation vise à ce que la CARTS soit tenue informée, ce qui, pour l’instant, n’est pas le cas.

Le président remercie M^{me} Kraft-Babel pour son rapport.

Examen du rapport de la commission de la sécurité, du domaine public, de l’information et de la communication en présence de M. Eric Bertinat, président

M. Bertinat relève que la CSDOMIC a passé une longue soirée très studieuse sur le 8^e PFI et a fait différentes remarques. Il relève par ailleurs que, sur l’ensemble de ce qui a été étudié, plusieurs points ne sont déjà plus d’actualité parce qu’ils sont ventilés à travers les listes des projets retirés ou mis en attente, ce qui illustre selon lui toute la vacuité du travail. Il rappelle que la CSDOMIC a examiné tous les secteurs qui figurent au PFI.

§1 – DSIC – Service informatique de la Ville.

§2 – Caserne des Asters – projet abandonné (liste B).

§4 – SEV, Aménagement du parc Beaulieu, diminution de 10 millions à 6,6 millions de francs. Il relève que l’aménagement du bois de la Bâtie en revanche n’est plus d’actualité.

§6 – Grande discussion sur la normalisation de la politique d’achat des bancs publics.

§7 – Relève que les achats d’un certain nombre de véhicules utilisés par la Voirie ont été reporté et ne sont donc plus d’actualité.

Les recommandations de la CSDOMIC sont au nombre de 5:

1. Intégrer dans le PFI la création de deux postes de commissariat.
2. Etudier et présenter de manière transversale la question des bancs publics.
3. Informer le Conseil municipal des charges induites à prévoir et des amortissements prévisibles en regard des investissements.
4. Prioriser les investissements.
5. Effectuer un effort accru de vulgarisation et de mise en avant des points importants à communiquer au Conseil municipal.

Question des commissaires

Un commissaire se demande où se situent exactement les deux postes de police qu’il s’agit de créer par rapport aux postes existants, notamment par rapport à celui de la rue des Alpes.

Le président répond qu'il s'agit simplement de les inscrire au PFI dans l'optique de l'échéance de 2024, simplement pour savoir que c'est prévu; le Conseil administratif décidera des emplacements.

Examen du rapport de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse (CCSJ) en présence de M^{me} Laurence Fehlmann Rielle, rapporteuse

M^{me} Fehlmann Rielle rapporte que la commission a reçu M^{me} Alder en date du 15 novembre 2012 et que cette dernière avait relevé d'emblée la volonté de certains de réduire les investissements à 110 millions, ce qui allait certainement hypothéquer un certain nombre de projets qui lui tenaient à cœur. Elle ajoute que M^{me} Alder a également relevé que, parmi la priorisation des investissements, il fallait tenir compte de ceux qui incombent aux obligations légales de la Ville, à savoir la rénovation de certaines écoles et restaurants scolaires notamment. Elle ajoute également que, suite à l'acceptation de l'initiative 143 concernant l'accueil de la petite enfance, si aucun consensus ne pouvait être trouvé au sein de la commission concernant la priorisation des investissements, il s'est néanmoins dégagé un consensus sur la priorité absolue à donner à la petite enfance, et notamment aux places de crèches. Elle passe ensuite à la lecture des recommandations, au nombre de 11, dont 9 ont été acceptées.

Elle relève enfin que la CCSJ a depuis lors reçu les listes du Conseil administratif et que parmi les projets reportés de deux ans figurent les travaux de l'école Lamartine et de l'école de Roche, ainsi que la crèche Ambrosetti. Elle ajoute que la Maison de quartier (recommandation N° 11) et le manège souhaité par la population (recommandation N° 7) ont été sortis de la planification financière.

Les recommandations suivantes ont été acceptées:

- Pour que la Ville apporte son soutien à la politique de la petite enfance comme priorité du département: acceptée par 12 oui et 1 abstention (UDC).
- Garantir voire augmenter les investissements dans le domaine de la petite enfance: acceptée par 7 oui (3 S, 2 Ve, 2 EàG) contre 5 non (1 DC, 2 LR, 2 MCG) et 1 abstention (UDC).
- Dans la mesure du possible, avancer les travaux de la Madeleine avant 2016: acceptée par 9 oui (1 UDC, 1 MCG, 3 S, 2 Ve, 2 EàG) et 4 abstentions (2 LR, 1 DC, 1 MCG).
- Suppression de l'appartement-relais à la villa Ambrosetti: acceptée par 6 oui (2 EàG, 2 MCG, 1 UDC, 1 LR) contre 4 non (2 Ve, 2 S) et 3 abstentions (1 S, 1 LR, 1 DC).
- Anticipation de la création de la crèche à la villa Ambrosetti de deux ans: acceptée par 10 oui (2 MCG, 1 UDC, 3 S, 2 Ve, 2 EàG) et 3 abstentions (2 LR, 1 DC).

- Proposition d’avancer le crédit d’investissement de l’ancien manège à 2014: acceptée par 7 oui (3 S, 2 Ve, 2 EàG) et 6 abstentions (2 LR, 1 DC, 2 MCG, 1 UDC).
- Proposition visant à encourager des partenariats privé-public et la recherche de subventions cantonales et fédérales en matière notamment de politique énergétique: acceptée par 11 oui (3 S, 2 Ve, 2 EàG, 1 MCG, 2 LR, 1 DC) et 2 abstentions (1 MCG, 1 UDC).
- Proposition de maintenir les investissements afin de développer une politique anticyclique et une politique sociale: acceptée par 7 oui (3 S, 2 Ve, 2 EàG) contre 3 non (2 LR, 1 DC) et 3 abstentions (1 UDC, 2 MCG).
- Proposition d’offrir des espaces permettant de favoriser la cohésion sociale et le mieux vivre-ensemble: acceptée par 7 oui (3 S, 2 Ve, 2 EàG) contre 4 non (1 DC, 2 LR, 1 MCG) et 2 abstentions (1 MCG, 1 UDC).

Le président remercie M^{me} Fehlmann Rielle pour son rapport et passe la parole à M. Zaugg.

Examen du rapport de la commission des sports en présence de MM. Rémy Burri, président, et Christian Zaugg, rapporteur

M. Zaugg relève que la commission des sports est composée de personnes qui, indépendamment de leur appartenance politique, défendent le sport, et qu’elle arrive de ce fait très souvent à des votes unanimes. Il relève également que la commission a été heureuse de constater qu’il y avait manifestement un changement de direction depuis l’arrivée de Sami Kanaan à la tête du département et que le sport a retrouvé toute sa place au sein de la Ville de Genève. Il ajoute que la commission a constaté que, dans les crédits déjà votés ou dans les projets actifs, il y a un certain nombre de choses qui lui tiennent à cœur, comme la remise en état du terrain de football du Bois-des-Frères (cf. rapport). La commission a donc pris acte des bonnes intentions du Conseil administratif et a apporté un petit «plus» (voir p. 113, projets non planifiés).

La commission recommande de remettre le projet relatif au Bois-des-Frères, à la route de Vernier 115, dans les projets actifs. Il s’agit non seulement d’équipements sportifs mais également de logements.

Questions des commissaires

Un commissaire voudrait savoir si la commission des sports a des projets à retoquer. Le rapporteur répond qu’il n’a pas de projets à retoquer. Il souligne que tous les projets qui figurent au 8^e PFI sont des projets auxquels tiennent tous les membres de la commission et le monde sportif en général.

En tant que président de la commission des sports, M. Burri confirme qu'il n'y a rien à retoquer. Il relève que le sport est souvent le parent pauvre au niveau des investissements et que la commission était très satisfaite de voir le calendrier qui avait été posé dans le 8^e PFI. Il ajoute qu'il y a effectivement beaucoup d'installations qui sont dans un état catastrophique et déplore que la donne ait changé avec la liste établie par le Conseil administratif au mois de janvier. Il relève notamment à cet égard que le crédit d'étude de 500 000 francs sur la rénovation des installations sportives a été gelé. Il précise que de manière indirecte cela compromet tous les projets intéressants que l'on trouvait dans le 8^e PFI.

Le rapporteur relève que la commission s'est rendue sur le site du Bout-du-Monde et a constaté à quel point ce site s'est dégradé. Il relève notamment l'état dramatique des vestiaires et le recouvrement du stade qui part en lambeaux. Il estime qu'il est temps de remettre ces installations en état.

Le président remercie M. Zaugg pour son rapport. Il indique que la commission peut prendre acte des rapports qui ont été faits et demande si les commissaires ont des recommandations à faire.

Une commissaire relève que le groupe des Verts va soutenir l'ensemble des recommandations données par les différentes commissions spécialisées qui ont étudié ce 8^e PFI tout en tenant compte de l'actualité. Elle estime que les objets qui sont soutenus méritent que cette commission suive le travail effectué qui se fait dans les commissions spécialisées. Suivie par l'ensemble des commissaires, la commission prend acte de tous les rapports ainsi que du PFI.

26 août 2013

Complément au rapport de la commission des finances chargée d'examiner le 8^e plan financier d'investissement 2013-2024.

Rapport complémentaire de M^{me} Martine Sumi.

La commission, sous les présidences de MM. Alberto Velasco et Jean-Charles Lathion, a étudié le 8^e plan financier d'investissement 2013-2024 lors de ses séances des 29 janvier et 18 juin 2013. Il convient toutefois de se remémorer que ce débat des investissements a fréquemment fait l'objet de moments ponctuels d'informations tant lors de l'élaboration du budget 2013 que dans le suivi des importantes modifications entérinées par le Conseil municipal au moment du vote dudit budget.

La rapporteuse remercie M^{me} Stefanie Günther Pizarro ainsi que M. Marc Morel pour l'indispensable contribution de leurs excellentes notes de séances.

Rappel

Le plan financier d'investissement (PFI) découle de l'obligation contenue au premier alinéa de l'article 37 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes:

«Le plan d'investissement doit être établi chaque année et présenté au conseil municipal en même temps que le budget de fonctionnement; il n'est pas soumis au vote.» Il n'est toutefois pas lié au budget par la procédure et le Conseil municipal en prend uniquement acte.

Préambule

Comme évoqué précédemment, de nombreuses séances ont également été consacrées dans le courant de l'automne 2012, au moment de l'élaboration du budget 2013, et depuis le début de l'année jusqu'à fin juin 2013, lors de de l'examen de la thématique des investissements en lien direct avec le PFI: principalement l'arbitrage, la commission des investissements, la politique, les choix, la planification, la priorisation des objets et la gestion de la dette.

Comme les discussions ont souvent fait référence à ces présentations du Conseil administratif, la rapporteuse a jugé important d'inclure à ce rapport deux documents clés pour la compréhension des choix et de la gestion des investissements de la Ville de Genève. Ces informations apporteront quelques explications à tous ceux et toutes celles qui s'interrogent sur le fonctionnement ainsi que sur la difficulté de choisir et les phénomènes de temporalité afin de mener à bien les chantiers de la cité tout en préservant l'équilibre de ses finances.

Arbitrage des investissements

Fonctionnement de la commission des investissements « COMIN »

Commission des finances 6 novembre 2012

Mandat:

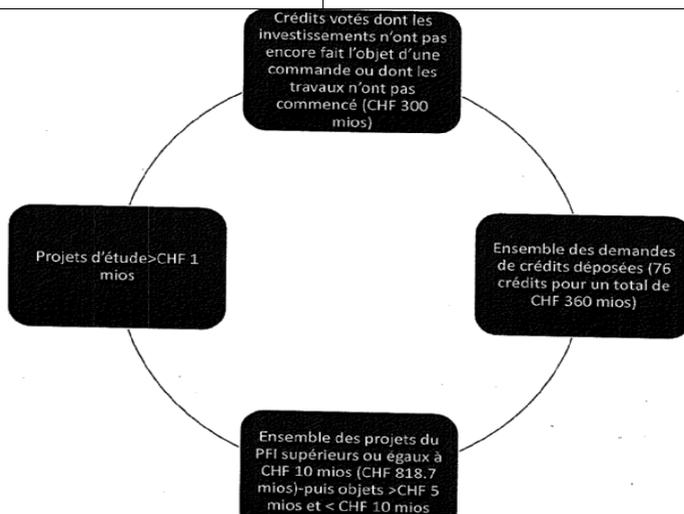
- Mise en place d'un processus de pilotage et d'arbitrage des investissements (critères)
- Propositions de priorisation dans le PFI actuel, afin d'obtenir une réduction importante des volumes de dépenses (scénarios à 100, 125 et 150 millions /an)
- Analyses plus poussées de la politique d'investissements et de gestion du patrimoine de la Ville (coûts et impacts) afin d'améliorer les outils de pilotage

Création de la Comin

- Selon décision CA du 30 juillet 2012
- Composition: 1 représentant-e par département + DFIN + Personne responsable du PFI, présidée par le Directeur général

Premières analyses

- Dépenses d'investissements 2012
- Crédits votés
- Crédits déposés
- Objets au PFI supérieurs à CHF 10 mios



Critères d'analyse

1. Efficacité financière (y.c. impact sur le budget de fonctionnement)
2. Utilité pour le public
3. Utilité pour l'administration
4. Efficience environnementale
5. Obligations
6. Risqué technique
7. Mode de financement
8. Concordance avec la feuille de route du CA

Direction Département des finances et du logement

Critères supplémentaires

- Répartition des investissements par politique publique
- Affiner la méthode de quantification et de pondération des critères

➤ La COMIN s'est réunie à 5 reprises: 25/9; 9/10; 16/10; 30/10; 6/11

- Analyse terminée pour:
 - Crédits de réalisations votés
 - Crédits de réalisation déposés

➤ Chiffrage de l'impact des crédits de réalisations reportés ou non maintenus par la COMIN suivra

Le CA a demandé à la COMIN de proposer des arbitrages visant une enveloppe à:



Impact sur le fonctionnement

- Amortissements
- Intérêts de la dette
- Augmentation des frais de fonctionnement liés aux nouveaux investissements



 Département des Énergies et du Logement
Division

Autres analyses prévues

- Examen des coûts des investissements, notamment l'impact des normes (patrimoine, sécurité, énergie)
- Analyse du rendement du patrimoine financier
- Analyse de l'impact économique des investissements

Monsieur Alberto Velasco
Président de la commission des finances

Monsieur Alain De Kalbermatten
Président de la commission des travaux et des constructions

Genève, le 16 janvier 2013

Politique d'investissements de la Ville de Genève

Monsieur le Président de la commission des finances,
Monsieur le Président de la commission des travaux et des constructions.

Lors de la séance du 8 décembre 2012, à l'issue de laquelle une majorité du Conseil municipal a adopté le projet de budget pour l'année 2013, les débats ont porté sur la politique d'investissement de la Ville de Genève et sur la gestion de la dette et ses conséquences, à court et plus long terme, sur le budget de fonctionnement de notre municipalité.

Dans ses délibérations, le Conseil municipal a également fixé la limite des investissements à 110 millions de francs pour 2013, demandant qu'un plan d'engagement pour cet exercice soit présenté par le Conseil administratif.

La présente note a pour objectif d'informer le Conseil municipal, et plus particulièrement sa commission des finances et sa commission des travaux et des constructions, concernant la politique d'investissement qu'entend mener le Conseil administratif.

A ce stade, il s'agit d'un document d'étape dans le cadre d'un processus évolutif, document destiné à marquer les travaux effectués cette année et à en informer le Conseil municipal afin de susciter un dialogue avec les commissions principalement concernées, à savoir la commission des finances et la commission des travaux.

L'objectif est de poser les bases d'une politique plus proactive et structurée en matière d'investissements pour la Ville de Genève, en termes de priorités et de pilotage stratégique et opérationnel.

Dans cette perspective, le présent courrier traite des objectifs d'une politique d'investissements, de l'état des lieux du patrimoine et des besoins prépondérants, du financement des investissements et du rôle de la Ville, de la gestion stratégique des investissements, des arbitrages sur le 8^{ème} PFI et de la suite des travaux.

Objectifs d'une politique d'investissements

Les investissements constituent un pilier fondamental de l'action publique, aux côtés du budget de fonctionnement annuel. Les objectifs sont à la fois de délivrer et assurer des prestations pour la population, d'entretenir le patrimoine public existant, mais aussi de construire les équipements publics permettant d'accompagner l'évolution quantitative et qualitative des besoins de la population.

La majeure partie des investissements produisent par ailleurs des effets bénéfiques sur l'emploi et sur l'activité économique de Genève. La politique d'investissements doit s'organiser en fonction des politiques publiques et être cohérente avec la feuille de route du Conseil administratif.

Etat des lieux du patrimoine et besoins prépondérants

D'une manière générale, force est de constater que certains objets de notre patrimoine sont en mauvais état. C'est à la fois un effet de génération, un grand nombre d'équipements devant impérativement être rénovés, et le résultat d'un manque d'entretien dû aux coupes régulièrement réalisées en période de restrictions budgétaires.

En parallèle, les besoins ont connu une forte augmentation sous l'effet de l'explosion démographique de l'agglomération genevoise et en raison du fait que dans plusieurs domaines essentiels, la Ville de Genève joue historiquement un rôle prépondérant d'importance cantonale, voire régionale : la culture, le sport, la sécurité, les voiries et le domaine social, notamment.

Les exigences qualitatives ont également évolué et contribuent à augmenter la facture des investissements dans la mesure où les Infrastructures doivent permettre à la Ville de Genève de relever l'enjeu majeur du centre de l'agglomération en termes d'attractivité et d'adéquation par rapport aux attentes de la population qui vit dans la région. Le renchérissement des coûts d'investissements est aussi dû aux normes et standards légaux qui ont fortement évolué ces dernières années. Il s'agit notamment de la nouvelle loi sur l'énergie, de la sécurité des personnes et des biens qui est particulièrement sévère à Genève, de la conservation du patrimoine et des monuments historiques, ou encore de la législation relative à la petite enfance, dont le développement est une priorité politique largement reconnue. Ces évolutions interviennent par ailleurs dans un contexte où la modernisation du fonctionnement de l'administration est devenue indispensable et implique des coûts importants pour l'informatique, le renouvellement du parc des véhicules, ou l'acquisition de biens mobiliers.

Au final, la Ville de Genève est confrontée à une situation de réel goulet d'étranglement entre le volume des besoins légitimes et sa capacité de financement.

Les effets négatifs d'un manque d'investissements peuvent être importants : dégradation des infrastructures qui au final coûteront encore plus cher à la collectivité publique, baisse de la qualité des prestations assurées à la population, insatisfaction de cette dernière par rapport à ses besoins, saturation des équipements municipaux, coûts croissants d'exploitation, incidents de sécurité à l'instar de ce qui s'est produit ces dix dernières années dans des bâtiments culturels et mettant en cause aussi bien la sécurité des personnes que celle des œuvres et biens.

Financement des investissements

Pendant plusieurs années, la Ville de Genève a défini une enveloppe cible linéaire, située entre 95 et 100 millions par année pour ses investissements. Dans la réalité, depuis la fin des années 1990, le total des dépenses nettes annuelles n'a cessé de fluctuer, variant dans des limites situées entre 63 millions (en 2001) et 158 millions (en 2003). **Durant cette période, soit depuis 1999, la moyenne des investissements s'est élevée à 102 millions.**

Il n'y a donc pas eu de dépassement massif en moyenne sur cette période par rapport à la limite fixée. L'amplitude d'une année à l'autre peut cependant étonner. Les différences annuelles s'expliquent essentiellement par des engagements concernant des chantiers d'importance majeure, mais aussi par le décalage dans le temps entre le moment du vote des crédits par le Conseil municipal et les dépenses effectives, par le rythme très soutenu impulsé aux projets par le département des constructions et de l'aménagement depuis quelques années et par l'impact à la hausse sur les coûts, provenant de différents facteurs déjà évoqués comme la nouvelle loi sur l'énergie ou les normes de sécurité.

Durant cette même période, la dette a elle aussi évolué. Supérieure à 1,8 milliard en 1999, elle a pu être ramenée en 2011 à sa valeur de 1989, soit 1,4 milliard. Ceci grâce à plusieurs exercices successifs caractérisés par des excédents de financement.

Aujourd'hui la situation semble s'inverser et, parmi les choix stratégiques à effectuer, figure celui du niveau supportable d'endettement. Cette question devra être débattue politiquement au sein du Conseil administratif mais aussi au sein du Conseil municipal.

Au-delà des frais financiers liés aux investissements, qui impactent le budget sous la forme d'intérêts et d'annuités d'amortissement, il conviendra désormais de mieux prendre en compte les conséquences en terme de coûts de fonctionnement et d'exploitation. Le Conseil administratif accorde une importance toute particulière à cette réflexion sur les charges de fonctionnement liées aux investissements. Ainsi, les propositions de crédits soumises au Conseil municipal devront être plus précises concernant des variations de charges induites par les nouveaux investissements, que ce soit au niveau du personnel ou des frais nécessaires à l'entretien et à la maintenance d'exploitation des nouveaux équipements. Par le biais de transfert de charges, des économies pourront cas échéant aussi être réalisées et prises en compte au niveau des budgets.

A ce sujet, on peut mentionner à titre d'exemple :

- le nouveau dépôt patrimonial au Carré-Vert qui induira à la fois une dépense de fonctionnement de l'ordre de 600'000 francs, tout en permettant d'économiser environ 1,5 million par an de frais de location dans des dépôts privés. Soit au final une économie de près de 900'000 francs.
- La situation particulière de la petite enfance : selon la loi fédérale sur les aides financières à l'accueil extra-familial pour enfants, la Ville touche, la première année d'exploitation, pour chaque place créée et occupée Frs. 5'000.- et pour chaque place créée et non occupée Frs. 2'500.- pour chaque place occupée. En second lieu, il faut souligner que le Fonds intercommunal verse Frs. 5'000.- pour chaque place créée par une commune et que la place de crèche est valorisée à Frs. 10'000.- dans le système de péréquation Intercommunale. Enfin il est utile de noter que, dans le cas de construction d'institutions de la petite enfance en charge par le partenaire dans le cadre d'une convention entre celui-ci et la Ville de Genève.

Du rôle de la Ville de Genève

Il est bien entendu que la Ville de Genève doit faire attention à ses choix dans un contexte où des réformes fiscales pourraient diminuer drastiquement sa base de ressources. Pour des raisons historiques, **la Ville de Genève assure des missions de portée cantonale, voire régionale, dans les domaines de la culture, du sport et de la sécurité.**

La Ville de Genève doit avoir un message clair sur les responsabilités qu'elle est prête à assumer. Si dans le domaine des musées publics et autres institutions patrimoniales et dans celui des équipements sportifs existants, la Ville doit clairement assumer les investissements nécessaires, par le biais de la future loi sur la culture et par la Déclaration d'intention en matière d'institutions culturelles majeures, cette responsabilité devient partagée entre la Ville et le Canton pour le domaine des arts de la scène et de l'art lyrique et musical (Nouvelle Comédie, Grand Théâtre), voire entre d'autres communes et le Canton pour de nouveaux équipements sportifs.

Si les discussions relatives aux réformes fiscales aboutissent réellement à une révision de la péréquation, une réforme du Fonds intercommunal (FI) sera aussi nécessaire, avec une prise de pouvoir des villes et un renforcement substantiel du FI pour le bénéfice des grands équipements d'intérêt régional (culture et sport), ainsi que des charges urbaines communes (sécurité par exemple).

Le Conseil administratif a décidé d'explorer plusieurs pistes pour alléger la charge globale : la recherche de partenariats avec d'autres entités publiques (par exemple le Canton pour la culture dans le cadre du projet de loi sur la culture) ou privées (banques, fonds de pensions) et l'élaboration d'une stratégie correspondante ; la sous-traitance bien cadrée de certains types d'investissements, par exemple les logements qui pourraient être remis à des Fondations sous contrôle de la Ville de Genève ou à des coopératives.

Gestion stratégique des investissements

Pour la première fois, le Conseil administratif a décidé de développer et d'approfondir un pilotage stratégique des investissements, en instituant une commission, des investissements (COMIN). Présidée par le directeur général de l'administration, elle comprend un représentant par département, à l'exception du département des constructions et de l'aménagement et du département des finances et du logement qui sont représentés par deux personnes.

Cette commission a pour mission d'assurer le suivi des investissements et de présenter à la décision du Conseil administratif, sur la base d'indicateurs pertinents, toutes propositions qui doivent permettre une priorisation des projets et une meilleure maîtrise des dépenses et de ses conséquences sur le budget de fonctionnement. Elle est aussi chargée de l'élaboration des règles et directives relatives à la préparation et à l'élaboration du PFI (Plan financier d'investissement) et des propositions de crédits.

Arbitrages sur le 8^{ème} PFI

C'est précisément cette commission qui s'est chargée de proposer à notre Conseil les éléments qui ont permis d'effectuer les premiers arbitrages par rapport au 8^{ème} PFI.

La COMIN a tout d'abord examiné les mesures qui permettent de ramener le volume général du plan, présenté à hauteur de 1'920 millions dans le 8^{ème} PFI, à 1'540 millions, soit une diminution de 380 millions, en passant en revue :

- les crédits votés de tous les investissements qui n'ont pas encore fait l'objet de commande ou dont les travaux n'ont pas commencé ;
- les crédits déposés auprès du Conseil municipal ;
- l'ensemble des projets planifiés (actifs), à l'étude dans les services.

A la suite de ce travail, les décisions suivantes, qui touchent quelques 120 objets sur les 600 lignes qui composent le PFI, ont été prises :

- a. Sortir du PFI un certain nombre de projets (statut « non planifiés ») ;
- b. Repousser dans le temps les études et/ou les réalisations de certains projets ;
- c. Réduire l'enveloppe financière de certains projets ou proposer des participations de tiers (recettes) ;
- d. Renoncer à certains projets.

Ces propositions cumulées aboutissent à quatre listes ci-jointes (A-B-C-D) qui permettent d'économiser 204 millions de francs sur la période du 31^{ème} BFG (2013-2016), ramenant les dépenses annuelles à une valeur inférieure à 150 millions de francs.

Avec un volume global du plan ramené à des valeurs plus en relation avec notre capacité d'investir, le travail peut désormais se poursuivre **afin de respecter, à terme, la limite de 110 millions de francs annuels votés par le Conseil municipal pour la période du 31^{ème} BFG.**

Suite des travaux

Aujourd'hui, la Ville se trouve dans la situation d'un paquebot lancé depuis des années à une vitesse croissante et donc à son inertie. Il est aujourd'hui indispensable de le ralentir et de prouver que sa vitesse est maîtrisée, mais il est impossible de le freiner trop vite au risque de le faire échouer.

Comme on vient de le voir, la situation est contenue pour les années 2013 à 2016, à raison de la limite maximale des investissements prévus au 31^{ème} BFG.

Les scénarii qui consistent à ramener les investissements à 110 millions déjà en 2013 ou en 2014 restent théoriques, car ils signifieraient de stopper des chantiers ouverts ou prêts à l'être et cela impliquerait des frais induits de fonctionnement (dédommagement pour contrat non respecté, frais de location de structures temporaires liées aux chantiers et déjà en place).

A contrario, des mesures supplémentaires à celles présentées dans les listes A-B-C-D jointes en annexe, allées à une évaluation plus fine des prévisions de dépenses, l'ensemble tenant compte de la réalité politique de l'évolution de certains projets, sont encore possibles. Elles devraient permettre de ramener la dépense annuelle d'investissement à une valeur proche de 130 millions de francs pour les deux prochaines années, limitant ainsi à court terme l'impact supposé sur la dette et, par voie de conséquence, sur le budget de fonctionnement.

A ce sujet, comme demandé, vous recevrez ces prochaines semaines le détail des dépenses d'investissement réalisées en 2012 (document lié au bouclage des comptes 2012, processus en phase de finalisation) et planifiées pour 2013, ces dernières restant des estimations soumises aux aléas des projets et de leur état d'avancement.

Dans ses directives pour l'élaboration du 9^{ème} PFI, qui ont déjà été transmises aux différents départements à fin décembre, la COMIN a précisé que le volume global du plan devrait rester dans les limites de celui qui est issu des derniers arbitrages. Cela signifie que toute nouvelle proposition devra obligatoirement faire l'objet d'une compensation financière équivalente.

Par conséquent, des choix devront continuer d'être opérés, dans le but de tendre vers l'objectif demandé par le Conseil municipal. En terme de priorité, ce dernier doit être conscient qu'il sera bien difficile à la fois de délivrer et assurer de nouvelles prestations pour la population, d'entretenir le patrimoine public existant, mais aussi de construire les équipements publics permettant d'accompagner l'évolution quantitative et qualitative des besoins de la population.

En substance, le message du Conseil administratif peut se résumer de la manière suivante :

- rappel de l'importance stratégique considérable d'une politique active d'investissements au bénéfice du patrimoine et des prestations publiques, ainsi que de l'activité économique ;
- rappel du rôle prépondérant de la Ville de Genève dans certains domaines de l'action publique, avec des missions d'ordre cantonal, voire régional (culture, sport, sécurité) ;
- rappel des compétences propres et des obligations légales de la Ville de Genève dans différents domaines, à titre d'exemple citons les constructions scolaires (C1 10 - Loi sur l'instruction publique), la mise à disposition de locaux dévolus à l'action sociale (L 10058 loi sur le réseau de soins et le maintien à domicile), la mise à disposition de locaux pour la petite enfance (LSAPE-J 6 29 et nouvelle Constitution cantonale) et les infrastructures funéraires (K16 loi sur les cimetières) ;
- constat que sur une plus longue période la moyenne effectif des investissements réalisés est de 102 millions avec toutefois une tendance nette à la hausse ces dernières années ;
- constat du goulet d'étranglement actuel, avec un cumul de besoins confirmés lié au mauvais état d'une partie du patrimoine existant, à l'évolution démographique et à la complexification des normes diverses ;

- constat des coûts et autres effets négatifs d'un manque d'investissements ;
- nécessité de prendre en compte l'impact à terme de la politique d'investissements sur le budget de fonctionnement et sur la dette ;
- nécessité de mettre en place un pilotage stratégique plus structuré de la politique des investissements, ainsi qu'une meilleure collaboration avec le Conseil municipal, permettant de tendre vers la limite fixée par ce dernier à 110 millions, avec un objectif situé 130 millions par an ces deux prochaines années ;
- prise de décisions avec un impact à court terme (mise en place de la COMIN et arbitrages portant sur une réduction de 380 millions du 9^{ème} PFI, dont 204 sur le 31^{ème} BFG), meilleure anticipation des coûts induits pour le budget de fonctionnement, mise en place de directives sur l'élaboration des PFI suivants) et à plus long terme (étude sur les coûts à l'instar de celle de la Ville de Zurich, réflexion et propositions en matière de partenariats publics-privés, examen des options de « sous-traitance » cadrée de certains investissements à des partenaires publics autonomes, etc.).

En conclusion, le Conseil administratif a pris des mesures pour assurer dorénavant un pilotage stratégique des investissements, dont le premier résultat, comme évoqué est de ramener le 8^{ème} PFI à un volume de 1'540 millions (diminution de 380 millions de francs dont 204 sur la période du 31^{ème} BFQ) et finalement en poursuivant dès maintenant les travaux afin de tendre, à terme, à la limite de 110 millions fixée par le Conseil municipal.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président de la commission des finances, Monsieur le Président de la commission des travaux et des constructions, à l'expression de nos sentiments distingués.

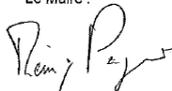
AU NOM DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Directeur général :



Jacques Moret

Le Maire :



Rémy Pagani

Toutefois, afin de ne pas surcharger ce document, la rapporteuse a renoncé à inclure les annexes du courrier du 16 janvier ci-dessus relatif à la politique des investissements du Conseil administratif mais les mentionne à la connaissance du lecteur ou de la lectrice qui voudra bien s’y référer en cas d’intérêt plus aigu.

Annexes : - listes A-B-C-D de la COMIN mises à jour par le DCA
- feuille de route du Conseil administratif
- détail dépenses d’investissement 2012 (sera fourni d’ici 15 jours environ)
- détail prévision dépenses d’investissement 2013 (sera fourni d’ici 15 jours environ)

La rapporteuse signale finalement que deux présentations de la planification des investissements ont été données par le Conseil administratif en séances des commissions des finances ainsi que des travaux et des constructions.

PLANIFICATION DES INVESTISSEMENTS

CONSEIL MUNICIPAL

Commission des finances - 26 mars 2013

Commission des travaux et des constructions - 27 mars 2013

M. Rémy PAGANI, Maire

Mme Sandrine SALERNO, Vice-présidente

M. Sami KANAAN, Conseiller administratif

Séance du 29 janvier 2013

Audition de M. Rémy Pagani, maire de la Ville de Genève chargé du département des constructions et de l’aménagement, accompagné de M^{me} Isabelle Charollais, codirectrice du département

Aux points soulevés par la commission de connaître le lien du PFI avec le document reçu du Conseil administratif en date du 16 janvier 2013 et du fait que des investissements planifiés y ont été soustraits, M. Rémy Pagani rappelle tout d’abord que le PFI est une photographie en constante évolution. Il existe une latitude intervenant entre les mois de février et de mars, pendant laquelle les magistrat-e-s peuvent demander un certain nombre de choses qui pourront être planifiées dans le PFI suivant. Une fois cette fenêtre refermée, on opère une photographie, en l’occurrence sur les investissements 2013-2024 représentés graphiquement à page 31 sous forme d’une bosse qui se repousse et se modifie au fil des ans et des choix du Conseil administratif. La zone bleue représente les projets

déjà en cours de réalisation, la verte les crédits déposés et actifs, soumis notamment aux aléas de la construction, et finalement la zone jaune les projets qui feront peut-être l'objet de choix politiques ultérieures. Le PFI permet d'avoir une vue d'ensemble sur les projets d'investissement et les investissements actuels au moment du vote du budget. Toute une série de petits crédits d'étude est adossée au PFI pour que ces projets immobiliers soient réalisés en temps voulu.

Le 8^e PFI 2013-2014 à l'étude correspond à la photographie prise en juin 2012. Elle ne correspond forcément plus à la situation actuelle. Le Conseil administratif ayant décidé, sous l'exigence du Conseil municipal, de réduire la voilure de manière conséquente, le Conseil administratif renvoie le Conseil municipal aux listes A, B, C, D, listes évoquées dans le présent rapport et établies pour rendre compte de ce travail de diminution des investissements.

Le PFI est à la fois destiné à organiser l'administration, et notamment ses demandes telles que des crèches, des écoles, des logements, etc., et à permettre aussi au Conseil administratif d'avoir une vue d'ensemble sur les investissements, de les programmer et de définir une ligne de flottaison. Il y a six ans, les dépenses s'élevaient à 60 millions, avec une ligne de flottaison à 95 millions. En 2012 la Ville est passée à 140 millions, après avoir fait un exercice de réduction en décembre. Cela permet au Conseil municipal de faire du «ligne par ligne» et d'articuler des propositions. Toutes les recommandations du Conseil municipal en matière de priorisation des projets ont du reste été suivies ces dernières années par le Conseil administratif.

Le PFI représente la colonne vertébrale de ce que le Conseil administratif s'est engagé à faire. Cela fait partie du travail d'arbitrage du Conseil administratif alors que celui du Conseil municipal est de contrôler ainsi que de dire s'il y a des projets qu'il faut repousser.

Plusieurs commissaires soulignent qu'il est appréciable de recevoir un document d'une grande transparence et lisibilité. Toutefois sans vouloir contester la manière de faire en tant que telle, certain-e-s estiment qu'il manque à cet outil un aspect d'actualisation plus fréquent car souvent le Conseil municipal n'est pas suffisamment informé au moment du choix d'investissements présentés en séances plénières. Selon ces commissaires, une réflexion devrait pouvoir être menée à ce sujet pour améliorer en particulier l'actualisation des données. A cet égard, le maire précise que le Conseil administratif s'est engagé à faire un bilan deux fois par année, mais affirme que ce ne sera pas possible de le faire mensuellement. Concrètement il y a toujours un décalage trop important entre le moment de l'étude du budget et celui du PFI, ce qui induit forcément des données périmées.

Il convient d'avoir toujours à l'esprit que, dans le bâtiment, il ne faut pas perdre de vue que la vie d'un projet est soumise aux aléas de la construction et de la vie politique, voir par exemple le retard pris au niveau du site d'Artamis.

La codirectrice du département des constructions et de l'aménagement, M^{me} Isabelle Charollais, relève tout d'abord qu'il est difficile de lire tout ce qui se trouve dans ces listes, mais qu'il faut savoir relier les choses entre elles. Elle souligne que le fait de rajouter chaque année des listes spécifiques alourdit le plan, mais que la clé se trouve très clairement à la page 21 du PFI, qui propose une synthèse de la projection sur les dépenses 2013-2024. Elle précise que, selon cette vision de synthèse, si tout se passe comme prévu, c'est-à-dire si tout ce qui figure dans les listes est dépensé selon la planification et que les projets verts sont votés dans les temps, on se retrouve avec le résultat qui figure à la page 21. Pour mettre cela en évidence, elle relève un sujet très important: les Minoteries. Il a été prévu de voter ce projet en 2012, son crédit s'élève à 90 millions, et sa planification se situe entre 2014 et 2020. Il participe donc pour autant à la somme des dépenses qui figurent à la page 21. Elle admet que le 8^e PFI est décalé, non seulement par rapport aux décisions prises depuis, mais aussi par rapport aux conditions cadres dans lesquelles il a été élaboré. Elle rappelle que la première condition qui est contestée aujourd'hui est la jauge des 150 millions sur le programme financier quadriennal (PFQ). Elle relève que les éléments du 8^e PFI sont cohérents entre eux, mais par rapport à une donnée qui a changé, et que c'est cela qui rend, selon elle, ce document caduc puisqu'un tiers des projets a entre-temps été retiré.

Avec l'exigence du Conseil municipal de freiner l'effort d'investissement, plusieurs projets sont clairement mis en danger, par exemple l'Ancien manège où de surcroît l'État a, sur recommandation d'assainissement de la Cour des comptes, renoncé à l'idée d'un droit de superficie.

A la question d'un commissaire souhaitant connaître la différence entre la catégorie des projets classés en listes A et D, M^{me} Isabelle Charollais répond que la loi sur l'administration des communes (LAC) demande qu'un crédit d'étude qui n'a pas donné suite soit bouclé auprès du Conseil municipal. Elle relève que la conséquence pour le Conseil administratif est de mettre en œuvre ces quatre listes. Elle a donc demandé aux services de préparer une proposition de boucler groupée pour les études concernées. Elle précise que cela concerne aussi la catégorie A, dans la mesure où les projets repoussés concernent des études votées. Elle souligne que l'on peut décaler des projets dans une planification de douze ans, ou hors planification, c'est-à-dire au-delà de douze ans. Un crédit dont les premières dépenses sont prévues au-delà de douze ans n'a, selon elle, aucun sens et ne correspond pas à une bonne gestion financière. La logique technique est donc de remettre le processus en marche en temps voulu et de boucler les crédits dont la planification est reportée au-delà de 2020. En d'autres termes, il s'agit de boucler définitivement les crédits qui figurent sur la liste D, et de repousser au delà de 2020 ceux qui figurent sur la liste A, et dont l'Ancien manège fait partie.

A une autre interrogation qui demande si la décision du Conseil administratif de faire basculer un projet dans une catégorie ou une autre, en l'occurrence «à

geler» ou «à boucler», appartient à l'exécutif, M^{me} Isabelle Charollais répond que c'est le Conseil municipal qui décide, dans la mesure où le Conseil administratif propose au Conseil municipal de boucler pour avoir une décision claire qui permette à l'administration de gérer les dossiers sur une échelle de temps raisonnable.

Le magistrat rappelle avoir attiré l'attention du Conseil municipal, au moment du vote du budget, sur les conséquences qu'aurait le vote des 110 millions. Il souligne que les choses ne sont pas immuables, mais qu'il s'agit d'être conscient que si l'on met un corset de 110 millions au Conseil administratif, il faut s'attendre à devoir renoncer à des projets. Il rappelle aussi que ce document permet aux magistrat-e-s de présenter leurs projets et de les défendre d'abord à l'interne de leur Conseil. Comme en juin 2012 le chiffre de 186 millions d'investissements pour 2012 était avancé, la commission des investissements (COMIN) a donc été nommée pour regarder ce qu'il en était et permettre au Conseil administratif de réduire la voilure, le but étant de se situer à 140 millions en 2012, 130 millions en 2013, 120 millions en 2014, 110 millions en 2015.

La finalité de la création de la COMIN pour gérer plus finement les investissements est d'atteindre une moyenne à 100 millions sur les dix dernières années. La COMIN a donc opéré un scannage minutieux de la situation pour aider à la décision des priorités.

Le maire attire l'attention des commissions sur le fait qu'il y a une multitude de petits projets et plusieurs gros cailloux. Il cite trois gros cailloux qui étaient bloqués depuis plusieurs années et qu'il a réussi à débloquent: Artamis avec la dépollution du site, l'Alhambra, en berne depuis 21 ans, Longemalle, en souffrance depuis 10 ans. Il remercie à cet égard le Conseil municipal d'avoir aidé à débloquent ces projets et souligne le travail remarquable de M. Pierre-Alain Macherel et de M^{me} Isabelle Charollais.

De manière générale, l'administration doit s'améliorer sur le premier chiffre initial des dossiers, c'est-à-dire s'obliger de travailler de manière plus stricte sur le cadre du projet le plus en amont possible. On travaille dans des situations où la planification des dossiers se fait sur trois, quatre, cinq ans, voire davantage. Un premier chiffre est donc articulé sur la base de l'identification du programme, avant même que le projet soit lancé. Le montant peut effectivement être changé de manière significative, au vu de l'adjonction au fur et à mesure du développement du projet d'éléments qui n'étaient pas prévus à l'origine de l'objet. C'est par exemple ce qui s'est passé dans le cadre d'un projet ambitieux comme le Grand Théâtre. Il est extrêmement difficile, d'une part, de savoir jusqu'où l'on peut aller et important, d'autre part, de tenir compte qu'il existe aussi une part d'imprévus souvent liée aux questions techniques et de mise aux normes. A chaque étape du projet, soit en phases de finition, de projet définitif au moment du devis général et avant la demande de crédit et d'exécution, il y a toute une série de validations

qui se font entre les départements concernés, qui remontent ensuite au Conseil administratif pour être adoptés dans leur coût et dans leur dimension finale optée.

La codirection du département ajoute le fait qu'aucun chiffre transmis à l'administration ne peut rester confidentiel, et que ce dysfonctionnement complique le travail concret des investissements. Elle déplore ce genre de phénomènes créant des mouvements de panique de toute sorte alors qu'il s'agit en fait de prendre le temps de travailler des chiffres avant qu'ils ne se répandent tous azimuts.

En abordant un autre projet d'envergure, ConvergenceS pour lequel un crédit d'étude a été voté et qui rassemble beaucoup d'acteurs au niveau du canton et des communes, la commission se demande si, dans la mesure où ce projet devait sortir du cadre temporel de 20 ans évoqué précédemment par la codirection, il faudrait repartir à zéro.

De fait, la logique qui prévaut au niveau de l'administration est de dire que pour les projets qui sont repoussés très loin dans le temps, au lieu de les mettre dans un tiroir et de ne plus rien en faire, ils peuvent être soumis d'abord au Conseil administratif puis au Conseil municipal pour entériner les propositions concrètes émises par l'administration. Ce processus semble être le plus ouvert possible à un débat politique. Concernant spécifiquement la caserne des pompiers, elle fait l'objet d'un report des dépenses, non pas du crédit d'étude, mais du crédit de réalisation qui est mentionné hors budget financier quadriennal (BFQ). La mention «hors BFQ» représente un horizon temps raisonnable pour initier des études, du moment que des partenariats sont construits avec toute une série d'acteurs, et sachant qu'il s'agira simplement de caler une dépense d'investissement reportée de deux à trois ans. Concrètement, le crédit a été voté, les études sont en cours, et on est en attente du dépôt de crédit de réalisation qui interviendra le moment opportun venu.

Dès lors qu'un crédit est voté, l'administration le met en oeuvre et commence à l'étudier. Le dépôt du crédit correspond donc à une volonté de faire et surtout pas d'enterrer un projet.

A cette date, les crédits votés dans leur ensemble représentent déjà 130 millions. Si le Conseil municipal voulait vraiment respecter sa décision de limiter à 110 millions, il faudrait de suite de renoncer à certains projets dont le crédit a effectivement déjà été voté par ce même Conseil municipal.

Le maire informe que le Conseil administratif concentre son travail sur les projets ne faisant pas l'objet de blocage tels par exemple l'amélioration d'une zone 30 km/h dans le quartier des Délices et Péclot 13. Il rassure en précisant que ce type de projets n'est pas abandonné mais reporté dans le temps. Il tient également à repréciser les deux principaux critères qui ont précédé à l'abandon de projets anciennement mentionnés dans le PFI:

1. travaux dans les bâtiments dont la Ville n'est pas propriétaire;
2. dossiers extrêmement compliqués avec risque avéré de recours, référendums, etc.

Examen du rapport de la commission des arts et de la culture en présence de M^{me} Kraft-Babel, rapporteuse

Le département de la culture et des sports est régulièrement le plus concerné par la question des investissements.

La rapporteuse renvoie au document très complet annexé élaboré par M^{me} Florence Kraft-Babel pour la commission des arts et de la culture (CARTS). Elle attire l'attention du Conseil administratif et du Conseil municipal sur les cinq recommandations proposées, dont quatre ont été acceptées en commission.

Examen du rapport de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication en présence de M. Eric Bertinat, président

Tous les secteurs figurant au PFI ont été examinés avec soin par la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication (CSDOMIC) en apportant une attention toute particulière sur les listes remises post PFI aux investissements concernant la construction de deux nouveaux postes de police à l'horizon 2024, à la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC), à la caserne des Asters – projet abandonné – à l'aménagement du parc Beaulieu – diminution de 10 millions à 6,6 millions de francs. Une grande discussion sur la normalisation de la politique d'achat des bancs publics a eu lieu au sein de la CSDOMIC, reprise en commission des finances.

Pour toutes les précisions souhaitées, la rapporteuse renvoie au rapport de la CSDOMIC joint au présent document ainsi qu'aux cinq recommandations émises par la commission.

Examen du rapport de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse en présence de M^{me} Laurence Fehlmann Rielle, rapporteuse

D'emblée, la magistrate en charge du département avait relevé la volonté de certain-e-s de réduire les investissements à 110 millions, hypothéquant assurément un certain nombre de projets qui lui tenaient à coeur. Parmi la priorisation des investissements, il faut tenir compte de ceux qui découlent d'obligations légales de la Ville, à savoir la rénovation de certaines écoles et restaurants scolaires notamment. Concernant les autres investissements, un consensus s'est néanmoins dégagé sur la priorité absolue à donner à la petite enfance.

Le rapport détaillé de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse (CCSJ) informe le lectorat où il trouvera les onze recommandations de la commission, dont neuf ont été acceptées par ses membres.

La CCSJ regrette que les travaux des écoles Lamartine et de Roche, ainsi que la crèche Ambrosetti, ont été retardés de deux ans dans les nouvelles listes reçues depuis la production initiale du PFI. La commission exprime aussi sa déception, se faisant ainsi également le relais, de la population, concernant le retrait du développement des espaces de quartier et surtout du projet de l’Ancien manège en Vieille-Ville.

La situation de ce dernier projet est encore plus gravement péjorée par le fait que, sur recommandation de la Cour des comptes, l’Etat ne veut plus entrer en matière quant à la probabilité d’un droit de superficie. La Ville ne pourra forcément plus faire des travaux dans un bâtiment dont elle n’est ni propriétaire ni bénéficiaire d’un tel droit de superficie.

Examen du rapport de la commission des sports en présence de MM. Rémy Burri, président, et Christian Zaugg, rapporteur

La commission des sports (CS) étant composée de personnes qui, indépendamment de leur appartenance politique, défendent le sport, il y a très souvent des votes unanimes au sein de cette commission. Depuis l’arrivée de M. Sami Kanaan à la tête du département, le sport a retrouvé toute sa place au sein de la Ville de Genève. La commission a constaté que dans les crédits déjà votés ou dans les projets actifs, il y a un certain nombre de choses qui lui tiennent à coeur, comme la remise en état du terrain de football du Bois-des-Frères. Le monde sportif se réjouit de voir que la Ville a inscrit dans son plan quadriennal des projets considérés comme importants. La commission, estimant que le projet d’équipement du Bois-des-Frères ne devait pas être retardé puisqu’il s’agit non seulement d’équipements sportifs mais également de logements, elle a jugé nécessaire de remettre ce chantier dans les projets actifs et a donc voté cette recommandation à l’unanimité. Pour plus de détails, la rapporteuse renvoie au rapport de la CS annexé à ce document.

Prise d’acte des rapports et du PFI

La commission prend acte de tous les rapports des commissions spécialisées ainsi que du PFI dans son intégralité.

Elle remercie également le Conseil administratif d’avoir fait des propositions plus fines et mieux à jour, avec l’aide de la COMIN, pour obtenir un outil plus adapté pour contrôler les investissements tout en tenant compte de l’actualité.

Séance du 18 juin 2013

Au moment de l'examen des objets en suspens, la rapporteuse déclare accepter la charge d'élaborer le document général pour cet objet en s'engageant à rendre le rapport y relatif dans le courant du mois d'octobre.

9 octobre 2012

Rapport de la commission des sports chargée d'examiner le 8^e plan financier d'investissement 2013-2024.

Rapport de M. Christian Zaugg.

La commission des sports, placée sous l'autorité de son président, M. Rémy Burri, s'est réunie le jeudi 27 septembre 2012 afin d'examiner cet objet.

Séance du 27 septembre 2012

Audition de M. Sami Kanaan, conseiller administratif en charge du département de la culture et du sport, accompagné de M^{mes} Carine Bachmann, directrice dudit département, de Martine Koelliker, directrice adjointe, et de MM. Daniel Fellay, chef du Service des sports ad intérim, et Gianni Dose, responsable du contrôle interne et de gestion

M. Sami Kanaan, assisté de ses collaborateurs, indique tout d'abord, en présentant un tableau de l'Office cantonal de la statistique datant du mois d'octobre 2011, que Genève et sa région connaissent une importante évolution démographique et qu'il est important de mettre en place les équipements sportifs qui, pour une bonne partie d'entre eux, répondent à une demande qui dépasse largement les frontières communales de la ville de Genève. Il relève que les investissements ont globalement augmenté, d'une manière générale, puisque, en regard des 126 millions de dépenses brutes en 2010, ils sont passés à 151 millions en 2011. Il rappelle que les objets actifs relatifs à des équipements sportifs sont nombreux dans le 8^e plan financier d'investissement en matière de rénovation et de construction, et de citer: la remise en état du terrain de football du Bois-des-Frères, la patinoire des Bastions que la Ville a rachetée, l'étude directrice de la Queue-d'Arve et des Vernets, l'étude de l'image directrice du Bout-du-Monde et de Vessy, la remise en état des terrains de Vessy, la construction d'une patinoire à Vieusseux, la remise en état du terrain de football de Frontenex, la rénovation des vestiaires et du terrain de football du Bout-du-Monde, la réfection du terrain de football de Trembley, la remise en état du parquet et de l'éclairage de la salle du Bois-des-Frères, l'étude de la couverture du stade de Richemont, la rénovation de la piscine de Pâquis-Centre, la reprise de la salle omnisports et l'aménagement de l'étage intermédiaire de la Queue-d'Arve ainsi que le projet de futur complexe sportif, sis dans le périmètre de la gare des Eaux-Vives. Il relève que de nombreux équipe-

ments sportifs sont à bout de course voire obsolètes et qu’il est urgent de procéder à des travaux dans la salle omnisports de la Queue-d’Arve, à la piscine des Pâquis et de reprendre un certain nombre de terrains de football qui ne correspondent plus aux normes actuelles de la FIFA.

Le président procède ensuite à l’examen des pages y relatives et M. Kanaan indique, relativement à la page 83, que le montant relatif à l’équipement sportif du site de la gare des Eaux-Vives, en tant que tel, est de 40 millions; le crédit de 65 millions comprend lui l’ensemble de l’équipement public, crèche comprise.

Passant ensuite, à la page 113 (projets non planifiés), un commissaire demande si le département ne souhaiterait pas, nonobstant l’arbitrage du Conseil administratif, faire remonter l’un des crédits de cette page dans les projets actifs.

M^{me} Koelliker regrette, pour sa part, que les équipements du Bois-des-Frères, sis route de Vernier 115, aient été retardés car elle considère qu’il s’agit là d’équipements sportifs et de logements qui sont absolument nécessaires.

Questionné sur le projet de nouvelle patinoire qui figure à la page 114 du PFI, le magistrat rappelle qu’elle se fera sur le site du Trèfle-Blanc, sis sur la commune de Lancy, mais ne peut, pour le moment, donner des informations quant à la participation de la Ville de Genève pour cet équipement qui devrait s’élever à environ 80 millions de francs.

Discussion et vote

Le président ouvre la discussion et rappelle que la commission des sports peut proposer des recommandations.

Un commissaire propose alors que le projet de la route de Vernier 115, se référant au centre sportif du Bois-des-Frères qui figure à la page 113 dans les projets non planifiés, soit inscrit dans les projets actifs.

Mise au vote, cette recommandation est acceptée à l’unanimité des membres présents (1 EàG, 3 S, 1 DC, 3 LR, 1 UDC, 2 MCG).

La commission prend acte du 8^e PFI.

13 octobre 2012

Rapport de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication chargée d'examiner le 8^e plan financier d'investissement 2013-2024.

Rapport de M^{me} Martine Sumi.

La commission, sous la présidence de M. Eric Bertinat, a étudié le 8^e plan financier d'investissement 2013-2024 lors d'une unique séance qui a eu lieu le 27 septembre 2012.

La rapporteuse remercie M. Daniel Zaugg pour l'indispensable contribution de ses rapides et excellentes notes de séance.

Préambule

Pour mémoire, le PFI n'est pas lié au budget par la procédure et le Conseil municipal en prend uniquement acte. Il n'y a par conséquent pas de procédure de vote à son sujet.

Séance du 27 septembre 2012

Audition de M^{me} Simone Irminger, directrice du département de l'environnement urbain et de la sécurité, et de M. Eric Favre, responsable de la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC)

Les projets du 8^e PFI liés à la DSIC se rapportent de façon transversale à l'ensemble de l'administration de la Ville de Genève. Par exemple, la DSIC achète des licences avec un contrat d'entretien estimé environ à 20% du prix desdites licences. Il revient aussi à la DSIC de décider quels progiciels et logiciels destinés aux professionnel-le-s il convient de renouveler en fonction des besoins de l'administration municipale. La DSIC élabore, après récolte de toutes les demandes de l'administration, une seule proposition qu'elle dépose au Conseil municipal puis gère le plan biennal des systèmes d'information dont le coût s'élève généralement à environ 8 millions de francs. Les prestations de services assurant le renouvellement et le bon fonctionnement des outils informatiques comme les points d'accès wi-fi, l'utilisation du 118 ou encore les codes-barres des livres appartenant aux bibliothèques municipales, sont aussi incluses dans ce plan biennal. En somme, tout ce qui relève de l'informatique est couvert par ces 8 millions inscrits dans le PFI tous les deux ans.

La majeure partie des investissements liés au domaine de la sécurité publique concerne le Service d'incendie et de secours, y compris la maintenance de la centrale d'alarme qui a été acquise à la fin des années 1990 et qui nécessitera dans un avenir proche des mises à niveau plus profondes: fonctionnement du 118 et pilotage des portes d'ouverture. Cet objet ne sera vraisemblablement pas déposé en 2013 contrairement à ce qui est indiqué dans le PFI puisque l'accent sera d'abord mis sur le projet ConvergenceS dont les incidences à long terme ne sont pas comprises dans ce PFI. Dans le plan on lit par contre le reliquat des amortissements de Polycom. La caserne des Asters demeure un élément important dans les dispositifs de départ des professionnels. Le maintien de cette caserne comme base de départ se fait d'ailleurs de plus en plus sentir au sein du SIS. La caserne située à la rue Amat est destinée aux pompiers volontaires et va être conservée à la satisfaction des quatre compagnies.

Les commissaires déplorent qu'il n'y ait pas de projets d'investissement pour des commissariats hormis une somme très modeste pour le poste de police municipale au 27 de la rue Rothschild.

Ce département est également concerné par des investissements ayant trait au domaine de l'hygiène et de la salubrité publique avec plusieurs projets d'aide à la voirie, en particulier trois crédits relatifs à l'enlèvement et au traitement des déchets plus trois autres objets liés à des aménagements du domaine privé qui se réfèrent aux investissements du Service des espaces verts (SEVE): par exemple la Campagne Rigot pour laquelle il y a des discussions en cours entre la Ville et l'Etat puisque ce dernier est propriétaire du parc de ladite campagne. Un des problèmes abordés est de savoir si la municipalité désire assumer cette rénovation et sous quelle forme le terrain lui serait restitué. Dans le cas présent, on pourrait imaginer un échange de parcelles. Concernant les investissements du SEVE, une proposition concernant le parc La Grange sera par ailleurs bientôt soumise au Conseil municipal. Dix millions de francs destinés au réaménagement du parc Beaulieu sont inscrits dans le présent PFI: très probablement la somme finale s'élèvera à 6,8 millions de francs, ce qui est une bonne nouvelle. Le réaménagement du Bois-de-la-Bâtie est un chantier très important qui fait partie du plan directeur des espaces verts recensant toutes les particularités d'un lieu afin d'exploiter toutes les potentialités de son périmètre. Six millions sont prévus pour permettre un géo-référencement des arbres ainsi que des plans zones sur plusieurs périmètres de la Ville.

On trouve aussi dans le PFI des honoraires destinés à élaborer une nouvelle gestion des parcs. Il faut comprendre qu'auparavant toute la surface des parcs était administrée de la même manière. Maintenant, les parcs vont être entretenus de manière différenciée, c'est-à-dire que certaines zones vont être gérées en pelouse de prestige et d'autres laissées en pelouse de prairie. Le SEVE ne dispose en effet que d'un petit bureau d'études et c'est pourquoi il est intéressant de ne pas tout

entreprendre à l'interne car cela permet de travailler en coopération avec des gens qui ont des compétences très pointues dans certains domaines: un avis préconisé par un expert venu de l'extérieur donne également plus de crédibilité au projet.

Concernant le renouvellement des bancs publics, une réflexion, avec l'unité de conservation du patrimoine qui a lancé une étude historique, se déroule actuellement afin de bien mesurer leur importance. Par ailleurs, il y a également un projet de réorganisation de la gestion du mobilier urbain car l'idée est d'avoir une approche différente suivant les espaces. Actuellement, le budget d'entretien des bancs étant éclaté sur plusieurs services, les commissaires trouveraient judicieux d'englober tous les bancs dans la même réflexion y compris par exemple ceux gérés par le Service des écoles et institutions pour l'enfance.

Pour les véhicules principalement utilisés par la voirie, la police, les pompiers et les espaces verts, un processus est mis en place pour organiser les 5 millions de francs annuels pour renouveler des engins motorisés d'une valeur de l'ordre de 130 millions dont l'amortissement comptable est en moyenne de 10%. Cela veut dire que si l'administration se calquait sur l'amortissement, l'argent demandé au Conseil municipal s'élèverait à 13 millions par année. Il faut comprendre que l'administration essaie d'éviter de se retrouver dans la situation de la fin des années 1990 où, pendant dix ans, plus aucun crédit n'a été présenté pour renouveler le parc de véhicules. Cette situation avait eu pour conséquence que l'outil de travail de beaucoup de services s'est dégradé passablement. Par ailleurs, la notion d'assainissement a longtemps été perçue comme une sorte de renouvellement anticipé. Le Conseil municipal a estimé qu'il s'agissait d'un luxe dont la Ville pouvait se passer alors que les véhicules étaient tout simplement en fin de vie, représentant un danger potentiel. C'est pourquoi il a été décidé de changer à l'avenir la présentation des besoins avec, d'un côté, les véhicules nécessaires aux opérations des services et, d'un autre, les véhicules pour lesquels il est possible d'imaginer un partage entre services.

A l'issue de l'excellente présentation du PFI par M^{me} Simone Irminger et M. Eric Favre, l'ensemble des commissaires expriment leur satisfaction de disposer d'un document si important, sous l'angle politique de la communication du plan d'intention du Conseil administratif au Conseil municipal. Ils relèvent que cet outil est également important au niveau de la communication de proximité, car il permet d'offrir des éléments de réponse aux citoyen-ne-s sur les projets de la Ville de Genève.

Certains commissaires distinguent deux sortes d'éléments dans le PFI:

- les investissements qui n'impactent pas directement le budget car il s'agit de prestations et de politique d'aménagement envisagées pour le futur;
- la deuxième catégorie concerne, quant à elle, les investissements nécessaires par essence car ils permettent d'assurer le travail que la Ville se doit de fournir

pour la population.

Il est alors étonnant, à leurs yeux, de constater que ces deux types d'investissements distincts sont traités de façon identique dans le PFI et il est par conséquent difficile de comprendre les prestations retenues dans l'immédiat dans tel ou tel projet. Cela donne une idée de la difficulté que le Conseil administratif semble avoir pour établir des priorités suffisamment précises sur les investissements en fonction de leur utilité directe.

Plusieurs commissaires s'inquiètent de ce que la jauge des investissements prévoie d'atteindre les 150 millions en 2013 alors que la capacité de l'administration municipale à gérer les travaux avoisine plutôt les 120 millions. Leur souci porte aussi sur le montant des charges découlant de ces nouveaux investissements ainsi que des amortissements qui viendront alourdir les futurs budgets de fonctionnement.

Recommandations

Les commissaires, dans le cadre imposé du Contrôle financier, les orientations du Conseil administratif au Conseil municipal, orientations qui pourront ou non se réaliser, selon les obligations légales et les choix politiques qui interviendront, prennent acte du présent document en s'autorisant cinq recommandations constructives:

- intégrer dans le PFI la création des deux postes de commissariat;
- étudier et présenter de manière transversale la question des bancs publics;
- informer le Conseil municipal des charges induites à prévoir et des amortissements prévisibles en regard des investissements;
- prioriser les investissements;
- effectuer un effort accru de vulgarisation et de mise en avant des points importants à communiquer au Conseil municipal.

26 novembre 2012

Rapport de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse chargée d'examiner le 8^e plan financier d'investissement 2013-2024.

Rapport de M^{me} Laurence Fehlmann Rielle.

La commission s'est réunie le 15 novembre 2012 sous la présidence de M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio.

Les notes de séances ont été prises par M. Arnaud Van Schilt que la commission remercie pour la qualité de ses notes.

Audition de M^{me} Esther Alder, conseillère administrative, et de M^{me} Francine Koch, directrice adjointe

M^{me} Alder relève, tout d'abord, la volonté de la commission des finances de réduire les investissements, ce qui influencera les projets de l'ensemble des départements et il s'agit donc d'établir des priorités parmi les projets.

En ce qui concerne le département de la cohésion sociale et de la solidarité, il y a un certain nombre de projets qui sont liés à des obligations légales, à savoir les écoles, les centres d'aide à domicile, etc. Suite à l'acceptation de l'initiative 143, il y a aussi lieu de créer des places supplémentaires pour la petite enfance. On doit répondre aux besoins des familles et il faut tenir la feuille de route qui a été déterminée. Elle rappelle aussi qu'il faut faire des travaux dans les cimetières. Elle s'inquiète aussi pour les espaces de quartier, en particulier pour la ferme Menut-Pellet dont le crédit d'étude a été accepté par la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse ainsi que le Manège dont l'équipement a été plébiscité par les habitants de la Vieille-Ville.

Il y a donc nécessité d'inclure ces différents projets dans le plan financier d'investissement. En effet, la cohésion sociale se construit aussi par des équipements adaptés qui permettent à la vie associative de se développer et d'améliorer la qualité de vie des habitants.

Le projet de loi sur l'accueil continu va aussi nécessiter des espaces appropriés et la Ville doit assumer ses obligations. Des projets d'envergure sont prévus comme celui des Croupettes ou de Lamartine. Un certain nombre de structures parascolaires ne sont plus adaptées aux besoins actuels.

Avec un volume d'investissements ramené à 110 millions de francs, il y a un réel problème pour mettre en œuvre tous les projets prévus.

Un conseiller municipal libéral comprend qu'il y a une hiérarchisation des projets à faire et demande à la magistrate comment elle va opérer. Celle-ci indique qu'il n'est pas possible de remettre en cause les projets qui ont été acceptés et qui sont liés par une obligation légale (nouvelles écoles à équiper, centres d'aide à domicile, augmentation de places de crèches).

La présidente demande quels sont les critères pour assurer les arbitrages et quelles sont les priorités en termes d'objectifs. M^{me} Alder répond qu'en premier lieu on considère les obligations légales mais que cela ne doit pas empêcher de réaliser d'autres projets qui sont créateurs de lien social (par exemple le Manège ou la ferme Menut-Pellet). Il faut favoriser tout ce qui permet le bien-vivre ensemble, l'intergénérationnel, l'échange entre les cultures, etc.

Une commissaire socialiste relève de manière générale que même si les ressources tendent à baisser, il serait une erreur de diminuer les investissements. La Ville doit mener une politique anticyclique et se positionner à ce sujet. M^{me} Alder dit partager ce point de vue car l'on n'est pas assez conscient du fait que les investissements sont créateurs d'emplois et que cela profite aux entreprises locales.

Une commissaire des Verts demande pourquoi la partie concernant les personnes âgées est relativement faible. M^{me} Alder répond que ce sont les infrastructures comme des centres de maintien à domicile qui concernent les personnes âgées mais qu'actuellement, il n'y a pas d'augmentation dans ce domaine, ce qui explique le bas niveau des investissements.

A propos du chapitre sur les écoles publiques et le parascolaire, M^{me} Alder souligne l'importance de maintenir les investissements pour le chemin des Roches et la rue Lamartine.

Concernant la villa Ambrosetti, une commissaire du Mouvement citoyens genevois demande si les logements-relais sont maintenus, notamment dans le cas où les locataires seraient expulsés. M^{me} Alder répond que l'on ne pourra pas utiliser un crédit qui n'aurait pas été alloué. Par ailleurs, cet objet est étudié à la commission des travaux et reviendra au Conseil municipal.

A une question d'une commissaire verte concernant les travaux prévus à la crèche de la Madeleine, M^{me} Koch explique que pour rénover les locaux, il faut pouvoir déplacer les enfants dans une autre crèche. Ils vont essayer de coupler les travaux avec la réalisation de la future crèche de la Cluse.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre demande des précisions concernant les travaux du cimetière de Châtelaine. M^{me} Koch lui répond que le crédit est à l'étude et doit être voté par le Conseil municipal. Les travaux devraient commencer en 2015.

Une commissaire d'Ensemble à gauche demande si le département dispose d'un inventaire des besoins en places de crèche selon les quartiers. M^{me} Koch répond qu'il y a une planification entre le Service de recherche en éducation (SRED) et le Service d'urbanisme. Pour les crèches et les services de la petite enfance, les sociologues ont développé une méthodologie. Il y a des indicateurs qui indiquent l'état de l'offre et de la demande tous les quatre ans. Pour les crèches et l'accueil élargi, la demande est grande aux Pâquis et à Plainpalais notamment. Il y a aussi un effort à faire dans le quartier des Eaux-Vives.

Discussion

Une commissaire socialiste estime très important d'avoir pu entendre la magistrate et relève que cette dernière a souligné la nécessité de maintenir les projets décidés. Elle pense qu'il faudrait que la commission se positionne pour le maintien des investissements au niveau initial. Elle proposera un amendement dans ce sens.

Un commissaire du Parti libéral-radical trouve aussi que l'audition a été très intéressante mais il regrette qu'aucune hiérarchie n'ait été effectuée entre les projets afin de fixer des priorités. Il pense que la commission ne devrait pas mettre en péril le consensus auquel la commission des finances est arrivée.

La présidente précise que la commission peut faire des recommandations qui seront examinées par le Conseil administratif. Il ne s'agit pas ici du budget 2013 qui est un exercice séparé de l'examen du plan des investissements.

La commissaire démocrate-chrétienne expose que son groupe veut un juste équilibre entre les projets proposés et ce qui est supportable pour la Ville de Genève. En matière d'investissements, la zone de confort se situe entre 7,5 et 9,5% des charges totales et, avec 110 millions de francs, la Ville est déjà au-dessus de ce volume. Le Parti démocrate-chrétien est favorable à rester au montant de 110 millions de francs et de procéder à des arbitrages sans tabou.

Une commissaire d'Ensemble à gauche explique que la position de son groupe est de se saisir du PFI et de pouvoir prioriser les différents projets. C'est un outil sur lequel le Conseil municipal devrait beaucoup plus travailler à l'avenir. Elle proposera une série d'amendements.

Une commissaire des Verts estime qu'il est difficile de se prononcer sur des recommandations sans connaître en détail les dossiers. Elle pense que certains projets pourraient trouver des financements mixtes. Elle relève aussi qu'il y a probablement des fonds de la Confédération que l'on pourrait utiliser en matière de rénovation d'immeubles et d'économie d'énergie.

Une commissaire d'Ensemble à gauche est d'avis que la commission se positionne d'une part sur l'urgence de réaliser les infrastructures prévues pour la

petite enfance et d'autre part sur l'importance des espaces de quartier pour la cohésion sociale.

Une commissaire socialiste pense qu'il faut aussi que la commission encourage la mise en place de partenariats auxquels M^{me} Koch a fait référence et qui sont à l'étude à la commission des investissements. Elle pense qu'il faut affirmer la priorité en matière de petite enfance. Tous les groupes pourraient se retrouver dans cette recommandation.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois affirme le soutien de son groupe à tous les amendements qui demanderont la création de places de crèches.

Vote des recommandations

La recommandation pour que la Ville apporte son soutien à la politique de la petite enfance comme priorité du département, est acceptée par 12 oui (3 S, 2 Ve, 2 EàG, 1 DC, 2 LR, 2 MCG) et 1 abstention (UDC).

La recommandation, telle que formulée par les groupes socialiste et Vert: «Garantir, voire augmenter les investissements dans le domaine de la petite enfance», est acceptée par 7 oui (3 S, 2 Ve, 2 EàG) contre 5 non (1 DC, 2 LR, 2 MCG) et 1 abstention (UDC).

La recommandation: «Anticiper les travaux prévus à la Madeleine et les ramener à 2014» est rejetée par 6 non (2 Ve, 2 LR, 1 DC, 1 MCG) contre 5 oui (3 S, 2 EàG) et 2 abstentions (1 MCG, 1 UDC).

La recommandation des Verts: «Dans la mesure du possible, avancer les travaux de la Madeleine avant 2016» est acceptée par 9 oui (3 S, 2 Ve, 2 EàG, 1 UDC, 1 MCG) et 4 abstentions (2 LR, 1 DC, 1 MCG).

La recommandation du Mouvement citoyens genevois et d'Ensemble à gauche concernant la villa Ambrosetti: «Suppression de l'appartement-relais» est acceptée par 6 oui (2 EàG, 2 MCG, 1 UDC, 1 LR) contre 4 non (2 Ve, 2 S) et 3 abstentions (1 S, 1 LR, 1 DC).

La recommandation du Mouvement citoyens genevois concernant la villa Ambrosetti: «Anticipation de la création de la crèche à la villa Ambrosetti de deux ans» est acceptée par 10 oui (3 S, 2 Ve, 2 EàG, 2 MCG, 1 UDC) contre 3 non (2 LR, 1 DC).

La recommandation d'Ensemble à gauche: «Avancer le crédit d'investissement de l'ancien Manège à 2014» est acceptée par 7 oui (3 S, 2 Ve, 2 EàG) et 6 abstentions (2 LR, 1 DC, 2 MCG, 1 UDC).

La recommandation du Mouvement citoyens genevois. «Proposer au Conseil administratif de mener une recherche active d'investisseurs pour avancer la créa-

tion de la crèche de la Cluse», est rejetée par 4 non (2 S, 2 Ve) contre 3 oui (2 MCG, 1 UDC) et 6 abstentions (2 EàG, 1 S, 2 LR, 1 DC).

La recommandation des Verts: «Concernant ces investisseurs, il faut encourager des partenariats afin de favoriser des discussions au sein de la commission des investissements sur les partenariats public-privé et la recherche de subventions cantonales et fédérales, en matière notamment de politique énergétique», est acceptée par 11 oui (3 S, 2 Ve, 2 EàG, 1 MCG, 2 LR, 1 DC) et 2 abstentions (1 MCG, 1 UDC).

La recommandation des socialistes: «Maintenir les investissements afin de développer une politique anticyclique et une politique sociale», est acceptée par 7 oui (3 S, 2 Ve, 2 EàG) contre 3 non (2 LR, 1 DC) et 3 abstentions (1 UDC, 2 MCG).

La recommandation d'Ensemble à gauche: «Offrir des espaces permettant de favoriser la cohésion sociale et le mieux vivre-ensemble» est acceptée par 7 oui (3 S, 2 Ve, 2 EàG) contre 4 non (2 LR, 1 DC, 1 MCG) et 2 abstentions (1 MCG, 1 UDC).

Au bénéfice de ces explications, la commission propose au Conseil municipal de prendre acte de ce rapport avec les recommandations qui ont été acceptées.

28 janvier 2013

Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner le 8^e plan financier d'investissement 2013-2024.

Rapport de M^{me} Florence Kraft-Babel.

Le 8^e PFI a été renvoyé à l'étude de la commission des arts et de la culture lors de la séance plénière du 11 septembre 2012. Le document a été étudié par notre commission lors de la séance du 1^{er} octobre 2012 sous la présidence de M. Olivier Baud. Les notes de séances ont été prises par M^{me} Danaé Frangoulis que nous remercions pour son travail.

Séance du 1^{er} octobre 2012

Audition de M. Sami Kanaan, chargé du département de la culture et du sport, M^{mes} Carine Bachmann, directrice du département de la culture et du sport, Martine Koelliker, codirectrice, et M. Gianni Dose, responsable du Service du contrôle interne et de gestion

M. Kanaan introduit la présentation du PFI en affirmant que nous sommes à un moment charnière. Plusieurs choses convergent.

Premièrement, l'évolution démographique du Canton et de la région est quasi exponentielle.

Le bassin de référence a crû de 20% en vingt ans. Aucune autre agglomération n'a autant augmenté en Europe. Cela signifie une augmentation des besoins. La culture a donc un choix pour faire de cette agglomération quelque chose d'autre qu'un élément que l'on subit: accompagner la croissance pour mettre un supplément d'âme dans cette croissance.

Deuxièmement, le patrimoine bâti est profondément vieillissant, dans un état souvent très préoccupant voire critique car il en va de la sécurité des personnes et des biens (balcon du Grand Théâtre, plafonds de la Comédie, sous-sols de la Bibliothèque de Genève, Musée d'art et d'histoire, surcharge de dalle au Muséum d'histoire naturelle). Il touche du bois parce que, sauf le cas d'une dame tombée du balcon du Grand Théâtre qui s'en est bien sortie, il n'y a jamais eu de vies en danger.

Troisièmement, le constat de ce que l'Etat fait parfois comme du zèle pour le renforcement des normes: sécurité (incendie, assurances, etc.), obligations patrimoniales, obligations liées à la loi sur l'énergie. Bien qu'il souscrive fondamen-

talement au respect de ces normes, force est de constater qu'elles engendrent des coûts très importants.

Enfin, on observe l'évolution des besoins des artistes et la nécessité de locaux supplémentaires.

C'est le moment de se poser les questions de capacité de la Ville en matière d'investissements.

M. Kanaan observe qu'il a repris un département qui aura de gros besoins ces prochaines années et annonce que des arbitrages seront nécessaires. Mais les investissements créent un patrimoine durable, des emplois et de la valeur. Il considère l'investissement comme une chance et une opportunité.

Son travail consiste notamment à trouver d'autres sources de financement que celui de la seule commune Ville de Genève, des partenariats ciblés selon les objets.

Il y a également un état d'urgence sur certains dossiers comme celui du Musée d'art et d'histoire et pour les autres, il s'agit au mieux d'un report de calendrier, rien n'étant véritablement contournable. Il va donc falloir s'organiser.

M. Kanaan explique que le graphique représente les dépenses nettes d'investissement. C'est fluctuant, et rassurant de voir que la tendance et les moyennes pour les grandes durées sont OK. Donc en 2007 et 2008 en-dessous des 100 millions. Mais depuis 2011, l'augmentation a eu lieu et elle se confirme en 2012. Le département est un paquebot, avec beaucoup d'inertie, les tranches sont annuelles et certaines datent déjà de 2011.

M^{me} Koelliker complète en expliquant que, dans les années 1990, en raison d'une crise importante, des choix avaient dû être faits. Le Conseil administratif avait décidé de miser sur le Musée d'ethnographie. Du coup, le Musée d'art et d'histoire, la Bibliothèque de Genève étaient des projets différés. La réalisation du projet du Musée d'art et d'histoire ne suit pas, malgré un concours gagné par Jean Nouvel au début des années 2000. Il devient difficile de réintroduire des grands projets dans les investissements, ce d'autant que d'autres dépenses importants ont pris le dessus, souvent en urgence soit le Victoria Hall, la machinerie Grand Théâtre et le plus important, qui est le Jardin botanique, possible grâce à la donation Varenne.

Parmi les 31 projets qui coûtent plus de 10 millions, il y a en a 6 pour la culture: le Musée d'art et d'histoire, la Bibliothèque de Genève, le Bâtiment d'art contemporain – pour ce dernier, notons qu'il s'agit de l'amélioration de l'enveloppe thermique, sachant depuis 2006 que le site est contaminé –, le réaménagement de l'espace libéré par le dépôt Carré Vert, la Comédie et le Grand Théâtre.

Investissements par catégories

A noter que tous les montants avancés sont des montants bruts avant la recherche de partenaires.

Bibliothèque de la Cité

Crédit déposé en urgence parce que le mobilier, acquis en 1991, n'a pas tenu le coup. Ce n'était pas du mobilier professionnel, mauvais choix pour des raisons financières. Remplacer les étagères et changer la moquette.

Bibliothèque de Genève

Opération à plusieurs volets. D'abord restauration des installations techniques. En effet, certains fils sont encore en tissu et si l'on considère la charge thermique énorme notamment dans les combles qui sont précisément combles parce que la Bibliothèque de Genève manque de place dans les sous-sols, on mesure le danger pour les textes très précieux qui y sont stockés en cas d'incendie, dans la mesure où les pompiers ne peuvent pas y accéder! Donc le réaménagement de l'espace, qui permettrait d'ouvrir l'accès au public et de placer les livres dans de bonnes conditions est devenu une priorité. Il serait judicieux de le prévoir en parallèle avec des rénovations et ouvertures prévues par l'Université. Toutefois, au vu des gros investissements de l'Etat sur l'Université, il est peu probable que nous puissions compter encore sur lui pour la Bibliothèque de Genève.

Jardin botanique

C'est voté.

Maison Tavel

C'est à l'ordre du jour de la prochaine session plénière (octobre 2012). C'est dans les non planifiés. Mais, si le Conseil municipal vote le crédit d'étude, le département va suivre et proposer rapidement le crédit de réalisation qui est presque déjà à jour.

Ariana

Petit projet de réaménagement de la loge, lié à l'autonomie.

Musée d'art et d'histoire

Le calendrier suit lentement, mais sûrement, son cours.

Casemates

Réaménagement pour la Compagnie 1602.

Musée Rath

Travaux suite à la découverte d'infiltrations d'eau.

Muséum d'histoire naturelle

Projet de remplacer par des chambres froides les congélateurs dans le couloir.

Conservatoire et Jardin botaniques

Le crédit permettra de refaire la serre méditerranéenne, notamment les verres.

Carré Vert

Il est rappelé qu'il est prévu d'intégrer au Carré Vert une centrale d'alarme et de vidéosurveillance pour surveiller tous les sites des musées et pouvoir éviter ainsi de devoir engager à grands frais des entreprises privées.

Comédie

RAS. Les rencontres théâtrales étant en cours, la commission sera tenue au courant de la suite.

Casino théâtre

Adaptation en cours.

Am Stram Gram

Adaptation en cours.

Grand Théâtre

Révision des conduites d'eau, découvertes récemment défectueuses.

Pavillon de la danse

Voté. Le projet suit son cours.

Réservoir de la Bâtie

Le projet prévoit la création de salles de concert.

Saint-Gervais

Bâtiment des années 1960 qui n'a jamais été rénové. Il faudra donc le planifier également, le mettre aux normes. Selon le projet culturel, le réaménagement intérieur pourrait également être revisité.

Rien, en somme, de très nouveau depuis l'an passé sinon la découverte chaque année de ce qu'il est urgent de restaurer le patrimoine (fuites d'eau, balustrades ou corniches périmées, etc.)

Un commissaire demande combien aura coûté au total l'indépendantisation de l'Ariana.

M. Kanaan répond que, si l'autonomisation de l'Ariana a engendré un manque de postes de surveillance, que les structures pour le personnel sont vétustes et inadaptées depuis l'autonomie, l'Ariana rayonne et connaît un accroissement de plus 25% de fréquentation.

Concernant le Musée d'art et d'histoire, un commissaire demande si M. Kanaan peut donner une date de la conclusion de la convention qui va lier la Ville de Genève et la Fondation Gandur pour l'Art. Quand cette convention sera-t-elle consultable par le public? Enfin, il demande comment le processus entamé pour la nouvelle politique muséale va entrer dans cette convention.

Le magistrat répond que la convention est en vigueur depuis le printemps 2010. Elle est en ligne depuis peu, sur le site de la fondation (<http://fg-art.org>). Il s'est rendu compte qu'il était préférable de préciser des termes pour les engagements mutuels au lieu de refaire une convention. Il est donc en négociation pour la signature d'un protocole de mise en œuvre afin de clarifier les obligations et les responsabilités des parties. Début 2014, vous verrez une exposition dans les murs du Musée d'art et d'histoire, qui présentera un échantillonnage des deux séries de collections, montrant ainsi la complémentarité des deux expositions. M. Gandur a accepté, sans discuter, de se soumettre au même examen pour ses collections archéologiques que pour les collections du Musée d'art et d'histoire, notamment quant à l'origine des pièces.

Les Etats généraux des musées auront certainement un impact. Aussi, les règles sur les partenariats privés. Sur le projet du Musée d'art et d'histoire, on va bientôt leur soumettre la version révisée du projet. Le but était de régler le grand écart entre le respect patrimonial et le respect du projet. La Fondation Gandur pour l'Art n'occupe que 1000 m² de l'ensemble, ce qui n'est pas un envahissement comme on peut parfois le lire.

Un commissaire demande s'il y a eu appel d'offres pour la Comédie.

M. Kanaan rappelle que, à ce stade, sont à bout touchant des crédits d'étude issus d'un concours international. Les lauréats finalisent les chiffrages pour la Ville de Genève. Ce n'est pas qu'une scène, mais une Maison du théâtre, une fabrique avec deux scènes, etc., un projet très complet et très ambitieux.

M^{me} Koelliker complète en mentionnant qu'il y a des ateliers de construction de décors, deux salles dont l'une modulable. C'est une fabrique du théâtre au niveau de l'agglomération.

Le même commissaire ne comprend pas pourquoi le montant doit être aussi élevé. Avec 85 millions de francs, on peut construire beaucoup de choses. Il demande également s'il y a un plan localisé de quartier pour comprendre le nouveau projet.

M^{me} Koelliker rappelle que c'est le coût d'un cycle d'orientation, par exemple.

M. Kanaan répond qu'il y a un plan directeur du secteur qui traduit de la répartition des espaces, des droits à bâtir, des volumes, des gabarits et de la circulation, bref de la cohérence du tout. Il décrit aussi les différentes infrastructures, comme cela a été le cas pour Chêne-Bourg, notamment concernant la voie verte. C'est un espace, il le rappelle, qui comporte plusieurs enjeux comme la Nouvelle Comédie, l'espace polyvalent comportant des aménagements pour les sports, les crèches et les locaux de quartier.

Un commissaire demande quand est prévu le premier coup de pioche du Pavillon de la danse.

M. Kanaan indique que le concours sera commencé en 2013 et que le premier crédit de construction aura lieu en 2015.

Le même commissaire demande quelles sont les priorités prévues par le département.

M. Kanaan répond que son souci est de ne reporter que ce que l'on peut assumer.

Il annonce aussi clairement que les gros projets sont plus urgents que les petits; c'est risqué de reporter le Musée d'art et d'histoire, par exemple. Idem pour la Nouvelle Comédie, le Grand Théâtre, le Carré Vert. Les gros morceaux sont des vraies priorités.

Des projets de taille moyenne peuvent être revus.

Du coup, il renoncerait plutôt à passer à l'actif des non-actifs parce qu'il y a déjà beaucoup de choses.

Un commissaire demande s'il est possible d'avoir un récapitulatif des dépenses globales faites par la Ville sur ses bâtiments, en particulier sur celui du Grand Théâtre depuis une vingtaine d'années.

Pour le Grand Théâtre, M^{me} Koelliker répond de mémoire que la Ville a dépensé 19 millions dans les années 1990 pour la mécanique de scène en haut, 6 millions pour la mécanique dessous.

Depuis 1962, le bâtiment n'a pas été rénové. Mais le Service des bâtiments dépense 1 million de francs par an pour des travaux d'entretien. Cela se faisait normalement jusqu'aux années 1990, après il y a eu une diminution et un retour à la normale depuis l'arrivée de M. Meylan en 2004.

M. Kanaan explique que, dans le cadre des débats sur projet de loi fiscale pour la péréquation et du nouveau projet de loi sur la culture, le département va, de manière prosaïque, faire une note récapitulative factuelle sur les budgets de fonctionnement des institutions et leur valeur en termes d'investissements (présumés aussi) de la Ville de Genève.

Un commissaire constate que le plan d'investissement municipal augmente alors que le plan d'investissement cantonal diminue. Il aimerait donc savoir s'il existe un impact de la diminution des investissements cantonaux sur les cofinancements des investissements municipaux prévus.

M. Kanaan répond qu'une discussion est en cours au niveau cantonal. Aucun impact financier concret n'est connu pour la Comédie, mais pourrait avoir lieu à la fin des travaux.

Il suit des accords de principe sur l'ensemble des bâtiments. Pour exemple, l'Université l'a approché pour ajouter deux étages en dessous, mais l'Université n'aurait pas reçu le feu vert de l'autorité de tutelle cantonale pour des raisons de priorité d'investissement. Ces objets ne seront pas déposés pour l'instant.

Une commissaire revient sur le Musée d'art et d'histoire. Elle s'inquiète du devenir des instruments anciens, qui, lorsqu'ils ne sont pas utilisés, vieillissent plus vite. Elle n'est pas convaincue par l'entreposage des instruments anciens et se demande si le projet d'intégrer les instruments anciens dans la longue et lente histoire du Musée d'art et d'histoire est une bonne idée, s'ils seront encore en état au terme du processus, s'il ne faut pas penser à les en séparer.

M. Kanaan comprend. La Convention Gandur est en cours. Le premier coup de pioche doit être fait d'ici mars 2018 (!). C'est lointain mais en même temps ça ne l'est pas forcément non plus. La collection des instruments anciens est mal valorisée. Le dépôt du Carré Vert devra être adéquat, heureusement. Il rappelle qu'il avait plus de postes dans le projet de budget dont l'un était pour un conservateur d'instruments anciens. Mais cela avait été balayé. Il attend le projet modi-

fié pour le Musée d'art et d'histoire. Il y aura des surfaces prévues pour l'horlogerie, comme un musée à part. Cela sera pareil pour les instruments.

La commissaire précise que de garder une montre ou de garder un instrument sans le joueur n'a pas les mêmes conséquences.

M. Kanaan répond qu'il est conscient du problème mais que les restrictions en termes de ressources se font justement sentir à ce niveau-là. Il ajoute qu'il n'exclut pas la possibilité d'avoir un partenariat privé.

Un commissaire demande si les propositions sont basées, en termes de planification, sur le montant d'investissement prévu au budget 2013, soit 150 millions. Si le montant prévu d'investissement diminue, il demande si cela aurait un impact, et de quel type, sur les propositions formulées dans le PFI.

M. Kanaan indique que les objets qu'il vient de présenter n'auront pas d'effet sur 2013; en effet, d'ici que tous les processus soient réalisés, que le chantier soit effectif, on sera en 2015-2016. En 2013, ce qui est dépensé effectivement concerne des projets votés entre 2009 et 2012. Il est sceptique sur la possibilité de réduire les dépenses à 100 millions, parce que cela voudrait dire arrêter des chantiers. En ce moment, trois chantiers majeurs sont en cours: Musée d'ethnographie, Alhambra et Conservatoire et Jardin botaniques (cofinancé par des privés).

Avec les réponses aux questions des commissaires, la commission estime avoir terminé son étude.

Demeure réservée la déposition de recommandations lors de la séance suivante.

Séance du 8 octobre 2013

Le président suggère de passer aux recommandations de la commission des arts et de la culture sur le PFI.

P. 24, rubrique 040, lignes 042 et 043

Un commissaire propose deux recommandations à titre personnel:

- pour le Musée d'art et d'histoire, ces deux lignes sont confuses dans la mesure où l'investissement est lié au projet Nouvel, avec une part de financement privé. Si le projet Nouvel ne passe pas, le Musée d'art et d'histoire devra quand même être rénové. Il annonce qu'il voudrait que les alternatives au projet Nouvel soient élaborées. Sa première recommandation serait: «demander au Conseil administratif d'étudier le financement de toutes les alternatives possibles concernant le Musée d'art et d'histoire et sa rénovation»;

- la seconde concerne le Grand Théâtre. Le commissaire s’interroge sur la nécessité pour la Ville de Genève d’investir dans la rénovation du bâtiment, alors même que le Grand Théâtre réclame son autonomie. Cela conduirait la Ville à payer sans plus rien contrôler. Sa seconde recommandation serait donc: «demander au Conseil administratif de considérer que le futur statut du Grand Théâtre corresponde au poids du soutien financier de la Ville à cette institution».

Une commissaire rappelle que le PFI est l’émanation du Conseil municipal. Elle trouve que le PFI n’est pas suffisamment utilisé et que les commissaires devraient garder en tête qu’il est l’outil du Conseil administratif pour établir ses priorités. Elle pense qu’il ne faut pas faire l’impasse sur les recommandations.

Un commissaire propose de «recommander au Conseil administratif d’élaborer un plan afin que le Pavillon de la danse soit réalisé au plus vite».

Le président annonce qu’il prend note.

P. 104, rubrique 46: conservation du patrimoine (Palladium)

Une commissaire se dit satisfaite que, suite à une recommandation de la commission des arts et de la culture lors de l’étude d’un PFI précédent, le Palladium réapparaisse dans les projets.

Elle fait observer en outre que, concernant le Musée Rath, on retrouve une fois de plus l’objet à hauteur de 1 million suite à la découverte de fissures dans le toit. Elle regrette que ce type de dégradations ne soient pas mieux observées en amont et anticipées. En conséquence, elle demande, conformément à une motion déposée par l’ensemble des groupes, «qu’il soit mis en place au plus vite un plan stratus applicable aux bâtiments publics afin de pouvoir gérer le degré de vétusté et anticiper les dégradations extrêmes».

De plus, elle aimerait ajouter une recommandation pour les instruments anciens. en effet, la Ville a hérité de deux collections qui comportent environ 750 instruments qui prennent la poussière dans des dépôts. Quelle que soit la qualité des dépôts, il convient de se rappeler qu’un instrument de musique n’est pas un objet ordinaire, qu’il a pour vocation d’être joué. Qu’un instrument joué ne se dégrade pas de la même manière qu’un instrument silencieux. A fin de sauvegarder la collection du Musée d’art et d’histoire, elle recommande: «que tout soit mis en œuvre pour que les instruments anciens soient joués pendant la durée les travaux».

Enfin, son groupe recommande: «de dénouer au plus vite le dossier du Musée d’art et d’histoire».

Votes sur les recommandations

Le président soumet au vote l'amendement du commissaire demandant l'urgence sur la rénovation du Musée d'art et d'histoire tout en restant indépendante de la question de l'extension du musée.

Cette recommandation est refusée par 7 non (1 DC, 2 MCG, 2 LR, 2 UDC) contre 3 oui (1 S, 2 EàG) et 2 abstentions (S).

Le président soumet au vote la recommandation d'une commissaire pour que le Conseil administratif avance dans les débats sur le Musée d'art et d'histoire.

Cette recommandation est acceptée par 9 oui (2 UDC, 2 LR, 2 MCG, 1 DC, 2 S) contre 1 non (EàG) et 2 abstentions (1 EàG, 1 S).

Le président soumet au vote la recommandation de M. Holenweg pour que la Ville de Genève garde le contrôle sur les institutions qu'elle finance.

Cette recommandation est acceptée à l'unanimité des commissaires présents avec 1 abstention (EàG).

Le président soumet au vote l'amendement d'un commissaire qui demande l'avancement du traitement du Pavillon de la danse pour que les travaux commencent en 2015 pour la première tranche (5,5 millions) et en 2017 pour la seconde tranche (3,5 millions). L'amendement est accepté à l'unanimité des commissaires présents.

Le président soumet au vote la recommandation de M^{me} Kraft-Babel sur les instruments anciens visant à faire en sorte qu'ils soient utilisés sans attendre l'issue de la restauration du bâtiment du Musée d'art et d'histoire.

Cette recommandation est acceptée à l'unanimité des commissaires présents.

La commission prend acte du 8^e PFI avec le vote de quatre recommandations.

5 août 2014

Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner le 8^e plan financier d'investissement 2013-2024.

Rapport de M^{me} Maria Pérez.

La commission des travaux et des constructions s'est penchée sur le 8^e plan financier d'investissement 2013-2024 (D-39) à deux reprises, soit le 26 septembre 2012, soirée qui commencera par l'étude du projet de budget 2013 (PR-980) et le 28 novembre 2012. Le présent rapport comportera également quelques brefs éléments de l'audition de la conseillère administrative responsable du département des finances et du logement, auditionnée à la demande de la commission des travaux et des constructions, le 28 novembre 2012, présentant notamment la Commission des investissements (COMIN), outil mis place par le Conseil administratif, afin de lui permettre d'arbitrer les projets futurs.

Les notes de l'ensemble des séances sont assurées par M. Jorge Gajardo Muñoz que la rapporteuse remercie pour sa clarté et sa précision.

Séance du 26 septembre 2012

Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif chargé du département des constructions et de l'aménagement, accompagné de M^{me} Isabelle Charollais et de M. Alain Macherel, codirecteurs du département des constructions et de l'aménagement

Selon M. Pagani, compte tenu des projets votés au moment de la discussion, il n'est pas possible de descendre à une jauge de 100 millions comme certains le souhaiteraient. Puis il y a les besoins incontournables à respecter: les crèches, les écoles, les rénovations de bâtiments de logement... La rénovation des Minoteries aura coûté 90 millions de francs. Les autres gros chantiers seront la Nouvelle Comédie, le Grand Théâtre et le Musée d'art et d'histoire. La Ville peut parfaitement tenir une jauge fixée 150 millions et demandée au Conseil municipal dans le projet de budget 2013. Il ne faut pas non plus oublier que les investissements financiers profitent à l'économie locale. En fixant la jauge à 150 millions, le Conseil administratif est conscient de la nécessité de sélectionner des projets prioritaires et de les calibrer. M. Pagani explique que, lors de sa première année, les magistrats s'étaient livrés à des arbitrages déchirants sur leurs projets prioritaires. Depuis lors, ils ont adopté une méthode où ce sont les administrations départementales qui fixent les priorités après les avoir examinées en interne, sous la direction des magistrats respectifs. Un groupe de travail a donc été constitué à cet effet.

Quant à l'établissement des priorités, il est notamment relevé que le projet de rénovation de Cité-Jonction, pourtant sur un niveau Stratus de 0,6, a été reporté dans un déni ou une méconnaissance de la réalité de ce bout de quartier. M. Pagani répond que le projet n'entre pas dans la jauge des 150 millions. D'ailleurs, le choix politique demandé au Conseil municipal consiste à accepter la nouvelle jauge ou à la laisser à 100 millions.

Examen page par page du 8^e plan financier d'investissement, notamment: pages liminaires (pages 5-15); Potentiel de crédits de réalisations dont le dépôt devrait intervenir en 2013 (pp. 36-38); Crédits d'investissements votés (pp. 39-59); Projets actifs (pp. 71-108); Projets retirés (pp. 123-127)

Page 8. Un commissaire souhaite savoir quels critères président à l'attribution des réalisations de logements à la Fondation Ville de Genève pour le logement social (FVGLS), aux coopératives ou la Ville elle-même. M. Pagani réaffirme que ces trois acteurs constituent les trois moteurs de la politique municipale du logement. La Ville se réserve les dossiers les plus complexes qui risquent de ne pas aboutir à l'équilibre du plan financier. La FVGLS se voit en revanche confier uniquement des projets équilibrés du point de vue financier. Les coopératives obtiennent de la Ville des droits de superficie.

Page 36. Un commissaire souhaite savoir combien de logements sont prévus sur l'immeuble à construire à la rue des Grottes 8 (N° PFI 011.060.12). M^{me} Charollais articule le nombre d'une quinzaine.

Page 36. S'agissant de l'achat d'une patinoire à glace (N° PFI 050.012.32), M. Pagani répond à un commissaire qu'il s'agit de l'acquisition par le Service des sports d'un équipement qui était auparavant loué pour être installé sur le domaine public.

Page 48. S'agissant de la villa Ambrosetti, M. Pagani prend acte du vote du Conseil municipal et s'en tiendra à la somme votée, soit 400 000 francs.

Page 76. Un commissaire ne comprend pas que la Ville ait déjà donné son congé à M. Glauser, le tenancier du Café de l'Hôtel-de-Ville, alors que les premiers travaux ne commenceront pourtant qu'en 2014 (N° PFI 020.025.04). M. Pagani renvoie les commissaires à M^{me} Salerno, conseillère administrative, chargée du département des finances et du logement.

Page 77. En réponse à un commissaire estimant le coût de la rénovation de l'école de Pâquis-Centre très élevé (N° PFI 030.089.06), M. Pagani fait observer qu'il s'agit là d'un de ces bâtiments construits dans les années 1960-1980, qui posent beaucoup de problèmes énergétiques. En outre, le Service cantonal de l'énergie (ScanE) a aussi des exigences plus contraignantes.

Page 105. Un commissaire observe que, dans le PFI, le projet de logements relais sont maintenus à la villa Ambrosetti (N° PFI 061.056.04). M. Pagani suggère à la commission des travaux et des constructions de faire une recommandation pour actualiser le PFI selon le vote du Conseil municipal.

Page 125. S’agissant de l’abandon des projets de rénovation au centre sportif du Bout-du-Monde, M. Macherel explique que, sur demande du magistrat Sami Kanaan, ils ont été remplacés par une étude plus générale sur l’ensemble du site (N°s PFI 050.016.24; 050.950.02; 050.950.04).

Page 125. Le projet de Cité-Senior sur la rive gauche (N° PFI 063.017.00) est retiré car il s’agit d’un doublon.

Page 126. Le projet de rénovation de quatre pataugeoires (N° PFI 091.092.04) a été remplacé par une nouvelle demande de crédit, à la demande du Service des espaces verts (SEVE).

Séance du 14 novembre 2012

Audition de M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative chargée du département des finances et du logement, ainsi que de M^{me} Nathalie Böhler, directrice du département des finances et du logement, M. Philippe Krebs, directeur adjoint, et de M^{me} Sophie Heurtault Malherbe, directrice financière du département des finances et du logement

M^{me} Salerno introduit les deux exposés qu’elle a préparés pour la séance. Le premier exposé, présenté par M. Krebs, concerne le poids financier des investissements et comprend une perspective historique. Le deuxième exposé, présenté par M^{me} Böhler, introduit la Commission des investissements (COMIN), mise en place par le Conseil administratif, afin de lui permettre d’arbitrer les projets futurs. Par souci de clarté, la rapporteuse ne s’attardera que sur le deuxième exposé qui donnera une idée de la façon dont sont menés les arbitrages des investissements.

M^{me} Böhler expose le fonctionnement de la Commission des investissements (COMIN), chargée par le Conseil administratif, le 30 juillet 2012, de proposer des pistes pour l’arbitrage des investissements. La COMIN est présidée par le directeur général de la Ville. Y siègent des représentants des départements municipaux, de la direction financière du département des finances et du logement et un représentant du PFI. Son mandat consiste à définir des critères objectivables et comparables afin de permettre au Conseil administratif de prendre des décisions sur les investissements à venir. Concrètement, l’exercice consiste à réduire le volume des dépenses, qui ont connu une accélération importante ces derniers temps. Le Conseil administratif a demandé à la COMIN de travailler sur des scénarios de volumes à 100, 125 ou 150 millions de francs. Les premières analyses concernent la jauge des investissements en 2012, les crédits votés dont les investissements n’ont pas encore été touchés, les crédits déposés (environ 360 mil-

lions à ce jour) et les objets signalés dans le PFI à plus de 10 millions de francs d'investissements, et ceux estimés entre 5 et 10 millions. Le Conseil administratif étudie ensuite les arbitrages proposés. La COMIN souhaite aussi mener une réflexion sur les montants des crédits d'étude, en centrant son analyse sur les objets de plus de 1 million de francs. M^{me} Böhler signale ensuite les huit critères d'analyse sur lesquels la COMIN travaille: l'efficacité financière et l'impact sur le budget de fonctionnement de l'administration, l'utilité publique des projets, l'efficacité du projet du point de vue de la charge de travail administratif, l'efficience environnementale, les obligations légales, les risques techniques de type sécuritaire, le mode de financement et la concordance avec la feuille de route du Conseil administratif. M^{me} Böhler présente deux phases de critères supplémentaires, à savoir l'observation des projets retenus du point de vue des politiques publiques, ainsi que l'affinement et la pondération des critères précédents. A l'avenir, la COMIN prévoit de pousser ses analyses dans les directions suivantes: impact des normes patrimoniales, sécuritaires et énergétiques; rendement du patrimoine financier, impact des investissements sur l'économie locale, au besoin avec l'aide d'experts externes.

Le but de la COMIN est de mettre en place un mécanisme d'arbitrage qui permette de discuter politiquement des projets.

La rapporteuse relève que, en réponse à un commissaire, M^{me} Böhler confirme que certains crédits de réalisations déjà votés par la commission des travaux et des constructions sont susceptibles d'être retirés ou retardés dans le cadre des arbitrages.

Discussions

Au terme de l'exercice d'examen du 8^e PFI, un commissaire du Parti libéral-radical conclut que la planification financière ne sert à rien et qu'il ne sert pas non plus de formuler des recommandations.

Suite aux auditions de la soirée, un commissaire de l'Union démocratique du centre observe que le 8^e PFI est déjà obsolète.

Un commissaire d'Ensemble à gauche tente les recommandations suivantes:

- Pavillon de la danse: présenter un crédit de réalisation courant 2014;
- Nouvelle Comédie: que la proposition de réalisation comporte également le budget de fonctionnement et la mention des participations de tiers;
- Cité-Jonction: que le crédit de réalisation pour la rénovation de Cité-Jonction soit présenté dans le délai d'un an.

Un commissaire du groupe des Verts exprime l'avis que les rénovations de bâtiments ne créent aucun nouveau logement.

La commission prend acte du 8^e PFI.